

Supplément n° 245 - Janvier 2010

Sommaire

- > **L'invité de CODES ET LOIS** p. 2
Entretien avec :
M. le professeur *Thierry Serge Renoux*
M. le professeur *Michel de Villiers*
- > **Bibliographie CODES ET LOIS** p. 5
*La question prioritaire
de constitutionnalité*
- > **Panorama législatif** p. 7
*Publications au Journal
Officiel entre le 8 juillet
et le 11 décembre 2009*
- > **Calendrier CODES ET LOIS** p. 33
- > **Codes et codification** p. 34

CAHIER LÉGISLATIF

Retrouvez le *Cahier législatif* dans la rubrique
Actualité législative sur : lexisnexus.fr

ÉDITORIAL

Le droit constitutionnel va faire une entrée en force dans les cabinets d'avocats et les prétoires dans la mesure où le contrôle de constitutionnalité devient accessible aux citoyens par le biais de la question prioritaire prévue à l'article 61-1 de la Constitution.

Introduit par la loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République, cet article ouvre la faculté de faire contrôler la conformité des lois à la Constitution et surtout le respect des droits et libertés qu'elle garantit, après leur promulgation.

Le contrôle de constitutionnalité se voit donc renforcé. La publication de **la loi organique n° 2009-1523 du 10 décembre 2009**, qui porte application de la réforme, va permettre d'appréhender l'articulation qui sera faite de ce contrôle avec le contrôle de conventionnalité exercé au titre de l'article 55 de la Convention EDH. Ainsi le **Cahier législatif** vous propose à la fois un état du droit et des pistes de réflexion, avec une bibliographie thématique et un entretien exclusif de **Monsieur Michel de Villiers**, professeur émérite à la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes et de **Monsieur Thierry Serge Renoux**, professeur agrégé à l'université de droit, d'économie et des sciences Paul Cézanne d'Aix-Marseille, tous deux auteurs du Code constitutionnel Litec.

Retrouvez également l'actualité légistique du trimestre et suivez la mise à jour de votre collection JurisClasseur **CODES ET LOIS Droit Public - Droit Privé** grâce au **Panorama législatif** et aux rubriques habituelles **Calendrier** et **Codes et Codification**.

La Rédaction.

Monsieur Thierry Serge Renoux, *agrégé des facultés de droit, professeur à l'université de droit, d'économie et des sciences Paul Cézanne d'Aix-Marseille.*

Et

Monsieur Michel de Villiers, *professeur émérite à la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes*

Dix-huit mois après la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, est-il possible de faire un premier bilan ?

Michel de Villiers. - Un bilan, peut-être, mais très partiel. Il faut rappeler ici que cette révision a affecté, par modification d'articles existants ou création d'articles nouveaux, quarante-quatre articles de la Constitution sur un total de quatre-vingt-neuf (en réalité, si on prend en compte les articles supprimés et les articles créés, la Constitution en comporte dorénavant cent huit, compte non tenu des textes auxquels renvoie le Préambule). Ces nouvelles dispositions étaient, soit d'application immédiate, soit applicables à la date du 1^{er} mars 2009, soit d'application reportée à la publication de lois organiques ou lois ordinaires nécessaires à leur mise en vigueur. Or, s'agissant des seules lois organiques au nombre de dix, trois seulement ont été publiées en cette fin d'année 2009, c'est-à-dire près de dix-huit mois après la révision. Et quand on sait que la loi organique prévue par la révision constitutionnelle du 23 février 2007 (relative à la Haute Cour) n'a toujours pas été élaborée... Il y a cependant un domaine où pratiquement tout a été fait, c'est celui des rapports entre le Gouvernement et le Parlement et un autre où tout se met en place, c'est celui de la question prioritaire de constitutionnalité.

Commençons par le Parlement. Observe-t-on un nouveau type de rapports entre exécutif et législatif avec cette révision ?

M. de V. - Le texte de référence est dorénavant la loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009, qui a été suivie d'une profonde refonte des règlements des assemblées. Dans cet ensemble de dispositions nouvelles, il faut séparer les procédures innovantes (telles que le vote de résolutions ou les débats sur les interventions militaires à l'étranger) qui seront d'utilisation ponctuelle et celles qui ont pour objet de redonner du poids aux assemblées dans la vie parlementaire courante. Ce sont celles-ci qui sont les plus importantes. Voici deux exemples qui ne délivrent pas les mêmes enseignements. D'abord l'ordre du jour (art. C. 48) dont la maîtrise est dorénavant partagée en deux parties égales au profit respectivement du Gouvernement et des assemblées. Mais il s'agit d'un partage en trompe-l'œil puisque, s'agissant des deux semaines attribuées à chaque assemblée, une doit être réservée au contrôle de l'action du Gouvernement et une à l'évaluation des politiques publiques. Le Gouvernement dispose lui de ses deux semaines et, en outre, dispose sur les deux semaines parlementaires, d'un droit d'inscription prioritaire pour ses projets de loi de finances et de financement de la Sécurité Sociale ainsi que pour les textes transmis par l'autre assemblée depuis au moins six semaines. Il n'y a donc rien de changé fondamentalement qui puisse atténuer la traditionnelle prépondérance gouvernementale. Sur ce plan de l'initiative législative, on n'est pas du tout sur une logique de 50/50 mais plutôt de 75/25 en faveur du Gouvernement. C'est d'ailleurs parfaitement logique car la législation est d'abord la mise en œuvre de la politique gouvernementale. L'initiative législative parlementaire ne peut être que subsidiaire.

Ce qui en revanche affecte directement le travail gouvernemental, c'est la disposition de l'article C. 42 selon laquelle c'est le texte du projet de loi issu des travaux de la commission qui fait l'objet de la discussion en séance. Cette disposition est très contraignante pour les

ministres qui doivent venir défendre en commission les projets du Gouvernement et, surtout, elle inverse le rapport de forces entre le Gouvernement et les parlementaires à l'ouverture du débat en séance publique. Mais cette disposition de l'article C. 42, comme beaucoup d'autres de moindre importance, ne peut s'appréhender dans sa portée qu'en fonction du contexte politique du moment. Un gouvernement sûr de sa majorité n'a pas grand-chose à craindre sinon quelques actions sporadiques de guérilla. Mais que la majorité vienne à s'effriter, voire à se fragmenter, et la vie du Gouvernement peut devenir difficile. On commence par moments à le voir au Sénat où le Gouvernement ne dispose pas d'une majorité absolue.

Parler d'« hyper-Parlement » serait donc excessif ?

M. de V. - Cette expression relève du slogan. La révision constitutionnelle n'est absolument pas une réforme de rupture. Au risque de simplifier exagérément, la révision de 2000 qui a modifié quatre lettres d'un seul article de la Constitution (en remplaçant le chiffre sept par le chiffre cinq) a engendré plus de conséquences que la révision de 2008 qui touche quarante-quatre articles. Si le Parlement a perdu sous la V^e République la place qui était la sienne antérieurement, c'est parce que le parlementarisme rationalisé du texte de 58 a été verrouillé par le parlementarisme majoritaire lui-même favorisé par la présidentialisation du régime, présidentialisation elle-même accentuée par le quinquennat présidentiel et l'inversion du calendrier électoral. La révision de 2008 desserre des contraintes du parlementarisme rationalisé et c'est donc l'évolution du parlementarisme majoritaire qui sera dans les années à venir l'élément déterminant.

Venons-en à la question prioritaire de constitutionnalité. Ne s'agit-il pas d'une altération de l'esprit des institutions de la V^e République voire même d'un « gadget », dès lors que les juges appliquent déjà directement la Convention européenne des droits de l'Homme et même, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne depuis le 1^{er} décembre dernier, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ?

Thierry Serge RENOUX. - Je ne le pense pas. L'entrée en vigueur, le 11 mars 2010, des dispositions de la loi organique n° 2009-1523 du 10 décembre 2009 relative à l'application du nouvel article 61-1 de la Constitution et de ses textes réglementaires d'application, devrait démontrer, de mon point de vue, très précisément l'inverse.

Dans son esprit, la Constitution de la V^e République est respectée. Je vous rappelle que l'intention du Général De Gaulle, ainsi que l'avait souligné Michel Debré devant l'assemblée générale du Conseil d'État lors de la présentation du projet de Constitution de 1958, était d'améliorer la garantie des droits des citoyens en plaçant la liberté individuelle sous l'expresse sauvegarde de l'autorité judiciaire. Tel était là d'ailleurs, l'un des cinq principes cardinaux qui devaient animer les rédacteurs de la Constitution de la V^e République, énoncés par la loi constitutionnelle du 3 juin 1958. Mais à cette époque, le modèle du contrôle de constitutionnalité des lois par une Cour constitutionnelle, mis en lumière bien plus tard par le doyen Favoreu, n'était pas encore perçu comme un élément essentiel du parlementarisme rationalisé ainsi que de l'État de droit tel que nous le connaissons aujourd'hui, alors

même qu'un tel mécanisme fonctionnait déjà chez nos voisins, en Allemagne ou en Italie notamment. Ce modèle s'est par la suite amplifié jusqu'à faire du système français l'exception, sans doute contraire aux exigences du procès équitable, puisque, selon la belle formule du doyen Vedel, une loi pouvait porter atteinte impunément aux droits constitutionnels des citoyens, par la seule vertu de l'ancienneté de sa promulgation. De nos jours même la Grande-Bretagne, avec l'institution en octobre dernier d'une « *Cour suprême* », entend se doter d'un contrôle juridictionnel de constitutionnalité des lois. C'est donc bien de « *modernisation* » des institutions qu'il faut parler, une Constitution vit et doit s'adapter aux évolutions et attentes nouvelles. Je rejoins donc amplement l'analyse de mon collègue Bertrand Mathieu à cet égard (« *Transformer la V^e République sans la trahir* » : *AJDA 2008*, p. 858 et s).

De mon point de vue, la pratique contentieuse va très vite se développer, dans les mois qui viennent, et loin d'être « un gadget », révéler l'efficacité de ce nouveau mécanisme de protection de leurs droits par les citoyens eux-mêmes. L'attitude très constructive du Conseil constitutionnel, sous la forte impulsion de son président, M. Jean-Louis Debré, dans la mise en œuvre effective de cette réforme - notamment l'ouverture du prétoire du Conseil à l'ensemble des avocats - me conduit à penser que l'ensemble des trois objectifs visés par la réforme constitutionnelle de 2008 seront atteints bien plus tôt que certains esprits chagrins ne l'imaginent : donner un droit nouveau au justiciable en lui permettant de faire valoir les droits qu'il tire de la Constitution ; purger l'ordre juridique des dispositions inconstitutionnelles ; assurer la prééminence de la Constitution dans l'ordre interne.

Sans doute, mais la superposition des voies de recours, la circonstance qu'une telle question - préjudicielle ? - puisse être soulevée par toute personne, à l'occasion d'une instance devant toutes les juridictions, à toute étape de la procédure, ne risquent-elles pas de créer une insécurité juridique ?

TSR. - Même si elle produit des effets très spécifiques (la réponse du Conseil constitutionnel sera par exemple revêtue de l'autorité absolue de la chose jugée : valable *erga omnes* elle s'imposera à tout différend portant sur l'interprétation des dispositions litigieuses), il s'agit d'une question préjudicielle d'un genre nouveau, en ce qu'elle se détache du litige principal (qu'elle ne saurait d'ailleurs à elle seule constituer) et mène sa propre existence, quand bien même l'action en justice lui servant de fondement serait caduque ou atteinte par la prescription.

Mais j'en reviens à la superposition des voies de recours, déjà envisagée par la question précédente. Tout d'abord la question tirée de la violation de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et celle issue du non-respect des garanties offertes par la Constitution ne présentent ni la même nature ni les mêmes effets.

Dans le premier cas, il s'agit de *droits de l'Homme* et du moyen tiré de la violation d'une convention, géographiquement européenne, mais juridiquement internationale : en ce sens, même si la Cour de Strasbourg crée des « *notions autonomes* », la Convention n'institue des standards de protection que subsidiaires et minimaux. Dans le second cas, il s'agit de *droits fondamentaux* précisés par la Constitution et les textes qu'elle incorpore (Déclaration des droits de 1789, Préambule de 1946, Charte de l'environnement). S'il est exact que la Cour européenne étend son contrôle de manière concrète, et tient compte du contexte juridique propre à chaque État membre, sauf à excéder sa mission (ainsi qu'elle a pu le tenter récemment à propos de la Turquie en prétendant contrôler les classements sans poursuite), les droits qu'elle protège s'ils sont parfois proches, ne sont pas pour autant identiques à

ceux garantis par la Constitution et la jurisprudence du Conseil constitutionnel qui l'interprète. Les droits économiques et sociaux en sont sans doute la meilleure illustration.

En outre, même si le juge de base applique directement la Convention, la réponse qu'il apporte n'est définitive que sous l'express réserve de ce que la Cour de Strasbourg, saisie *in fine*, généralement à l'issue de plus de dix années de procédure (à l'exception du contentieux des étrangers) confirme cette solution. Le Conseil constitutionnel, de son côté, devra répondre dans un délai de six mois, et sa réponse, définitive, s'imposera à tous les juges, avec autorité absolue de la chose jugée, mettant ainsi fin au différend sur ce point. Où se situe l'insécurité juridique ? Est-il besoin de préciser qu'une personne condamnée par les juridictions internes, le demeure quand bien même elle gagnerait son procès devant la Cour européenne ? En effet, même si elle adopte des « *obligations positives* » la Cour de Strasbourg ne s'adresse qu'à l'État fautif. La réponse du juge constitutionnel au contraire, fait partie intégrante du procès interne et détermine directement les droits et obligations des parties au litige. Et même en matière pénale, contrairement à une idée reçue, la procédure de réexamen de l'article 626-1 du Code de procédure pénale par une Commission de la Cour de cassation n'entraîne pas automatiquement la remise en cause du procès initial.

Enfin, comme l'a souligné le Conseil constitutionnel dans sa décision n° 595 DC du 3 décembre 2009, à propos de la loi organique relative à l'application de l'article 61-1 de la Constitution, la qualification législative de question « *prioritaire* » de constitutionnalité n'établit en aucun cas une quelconque hiérarchie des contrôles, mais un ordre temporel d'examen successifs des questions de conformité de la disposition législative contestée, qui peut très bien ne viser qu'un alinéa, voire même une phrase d'une loi déjà promulguée. Ainsi, par une réserve interprétative introduite dans la décision précitée, le Conseil constitutionnel précise que « *le législateur organique a entendu garantir le respect de la Constitution et rappeler sa place au sommet de l'ordre juridique interne* », de telle sorte que cette priorité a pour seul effet d'imposer l'ordre d'examen des moyens soulevés devant la juridiction saisie sans pour autant restreindre sa compétence. Autrement dit, après avoir appliqué les dispositions relatives à la question prioritaire de constitutionnalité, la juridiction interne pourra en tout état de cause « *veiller au respect et à la supériorité sur les lois des traités ou accords légalement ratifiés ou approuvés et des normes de l'Union européenne* » conformément à l'article 55 de la Constitution, et à son article 88-1, dans sa rédaction issue du Traité de Lisbonne. Les normes de référence et les contrôles étant distincts, les réponses apportées pourront très bien être différentes, ce qui ne saurait surprendre et n'interdira pas toute harmonisation utile par la voie du « *dialogue des juges* » internes et supra nationaux. L'ensemble de la problématique a été suffisamment perçue tant par le législateur (V. notamment les rapports parlementaires n° 1898 de M. Warsmann, député et n° 637 de M. Portelli, sénateur), que par la doctrine (V. notre article « *Contrôle de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité* », in *Les 50 ans de la Constitution, Litec 2008*, pp. 353-367) pour qu'on puisse faire confiance à la sagesse des juges ainsi qu'à la sagacité des avocats pour apporter, dans la pratique, tous les ajustements nécessaires. Précision terminale très importante, n'oublions pas que le Conseil constitutionnel peut *moduler* dans le temps comme dans l'espace (« *en tant que* ») l'effet de ses décisions, ce qui permettra d'éviter que le caractère abrogatif d'un constat d'inconstitutionnalité ne soit trop abrupt et ne vienne perturber l'ordre juridique, s'agissant de situations légalement acquises ou mettant en cause un autre droit ou objectif de valeur constitutionnelle.

Une dernière interrogation à propos des dispositions applicables devant les juridictions internes saisies d'une demande de question prioritaire de constitutionnalité. Les conditions exigées par la loi organique du 10 décembre 2009 ne sont-elles pas trop extensives ? Ne risque-t-on pas de voir se développer, en raison du « filtrage » des requêtes par la Cour de cassation ou le Conseil d'État, une pratique de « sous-contrôle » de constitutionnalité ?

TSR. - C'est à juste titre que vous utilisez la formule « demande de question prioritaire ». En effet, contrairement à d'autres pays, la révision constitutionnelle de 2008 n'a pas introduit en France de *recours direct du justiciable* devant le Conseil constitutionnel. La question de constitutionnalité n'est en définitive qu'un simple *renvoi de juge à juge* et de ce fait, elle ne nous paraît pas constituer un *recours utile* devant être obligatoirement épuisé afin de pouvoir saisir la Cour européenne des droits de l'Homme.

Il reste que la question prioritaire de constitutionnalité pourra être soulevée devant toute juridiction, d'instruction comme de jugement, spécialisée ou de droit commun, dès l'instant où elle relève du Conseil d'État ou de la Cour de cassation. Ceci conduit à écarter le Tribunal des conflits et la Cour supérieure d'arbitrage des conflits collectifs du travail qui ne « relèvent » pas de ces Hautes juridictions. Mais *quid* du Conseil constitutionnel lui-même lorsqu'il statue en matière électorale ? Il statue dans ce cas comme juge spécialisé d'application de la loi et ne relève ni du Conseil d'État ni de la Cour de cassation. Verra-t-on le règlement intérieur du Conseil constitutionnel créer une *section de jugement* (et non plus uniquement d'instruction) pour le contentieux des élections de député ou de sénateur, avec un renvoi possible au *Conseil constitutionnel en formation plénière* pour apprécier la pertinence d'une question « prioritaire » de constitutionnalité ? Le silence de la loi organique sur ce point, aurait pu encourir la sanction d'inconstitutionnalité pour incompétence négative !

Les trois critères exigés par la loi organique semblent suffisants pour éviter tout excès.

D'une part, la disposition en cause doit être « applicable au litige ou à la procédure ou constituer le fondement des poursuites ». D'autre part, la disposition contestée ne doit pas avoir été « déjà déclarée conforme à la Constitution dans les motifs et le dispositif d'une

décision » du Conseil constitutionnel, sauf pour le demandeur à démontrer que s'est produit depuis lors un « changement de circonstances » de droit ou de fait. En effet, une déclaration de conformité ne saurait prétendre à l'éternité ou engager les générations futures ! Enfin, le troisième critère varie selon qu'il s'agit de la *transmission* de la question prioritaire au Conseil d'État et à la Cour de cassation, ou bien de son *renvoi* au Conseil constitutionnel par ces autorités. Dans la première hypothèse, la question ne doit pas être « dépourvue de caractère sérieux ». Dans la seconde hypothèse, la question doit non seulement « être nouvelle » (ce qui signifie que le Conseil constitutionnel n'a pas au fond, déjà examiné le rapport de conformité au regard du droit fondamental en cause) mais également « présenter un caractère sérieux », exigence plus stricte que dans la première hypothèse.

Ces conditions, *toutes cumulatives*, inciteront très certainement le Conseil d'État et la Cour de cassation à se montrer très exigeants dans l'admissibilité d'une question prioritaire de constitutionnalité, dont la vertu première sera, sauf exceptions limitativement énumérées par la loi (notamment en cas de privation de liberté), d'obliger le juge d'origine (juge *a quo*) à surseoir à statuer dans l'attente de la réponse du juge destinataire de la question (juge *ad quem*).

Le risque d'un « sous-contrôle de constitutionnalité » par les Cours souveraines des ordres judiciaire et administratif est donc réel. Il nous paraît cependant limité dans la mesure où le Conseil constitutionnel recevra copie non seulement de l'ensemble des mémoires et conclusions des parties dédiés à l'examen de la question prioritaire de constitutionnalité, mais également de toutes décisions, dans tous les cas obligatoirement motivées, en ce compris celles décidant de ne pas le saisir...

En définitive si l'ensemble du nouveau mécanisme français de contrôle de constitutionnalité *a posteriori*, à l'initiative du justiciable (le parquet, sauf s'il est partie jointe à l'instance, ne formule qu'un *avis* et le *juge a quo* ne peut soulever d'office un tel moyen), respectueux du contradictoire et de la publicité des débats, même devant le Conseil constitutionnel, satisfait déjà aux exigences du procès équitable en aménageant une procédure accessible et rapide, seule la pratique permettra de vérifier l'étendue de son effectivité.

Propos recueillis le 17 décembre 2009

Le kiosque numérique est ouvert !

Vos hebdomadaires juridiques tout de suite et partout !

Pour voir la démonstration ou commander des numéros :

<http://kiosque.lexisnexis.fr>

* Les 5 éditions de La Semaine Juridique et La Revue de Droit fiscal

TOUTES VOS SOLUTIONS D'INFORMATION ET DE GESTION

Recherche et Information Solutions de Gestion Métier Gestion du Risque Développement de Clientèle

LexisNexis®

La Constitution du 4 octobre 1958 et la procédure du contrôle de constitutionnalité

- G. Alberton, Peut-on encore dissocier exception et exception d'inconstitutionnalité ? : *AJDA 2008*, p. 967
- V. Bernaud et M. Stefanini, La réforme du contrôle de constitutionnalité en question : *RFD const. 2008, numéro spécial*, p. 179
- J.-C. Bouchard et P. Fumenier, De la question préjudicielle de constitutionnalité : vers une société de confiance : *Dr. fisc. 2008*, p. 433
- P. Cassia, Le renvoi préjudiciel en appréciation de constitutionnalité, une question d'actualité : *RFD adm. 2008*, p. 877
- D. Chagnollaud, Les 50 ans de la Constitution : *Litec 2009*
- D. Chauvaux, L'exception d'inconstitutionnalité, 1990-2009 : réflexion sur un retard : *RD publ. 2009*, p. 566
- G. Drago, Exception d'inconstitutionnalité. – Prolégomènes d'une pratique contentieuse : *JCP G 2008, I, 217*
- L. Favreau, La question préjudicielle de constitutionnalité. Retour sur un débat récurrent. Droit et politique à la croisée des cultures, Mélanges en l'honneur de Philippe Ardant : *Paris, LGDJ 1999*, p. 266
- L. Favreau, Sur l'introduction hypothétique d'un recours individuel direct devant le Conseil constitutionnel : *Cah. Cons. const., 2001, n° 10*
- L'exception d'inconstitutionnalité est-elle indispensable en France ? : *AJIC 1992*, p. 11
- R. Fraisse, Le Conseil constitutionnel exerce un contrôle conditionné, diversifié et modulé de la proportionnalité - Les figures du contrôle de proportionnalité en droit français : *LPA 2009, n° 46*, p. 74
- Y. Gaudemet, La conformité des lois à la Constitution : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? : *D. 2008*, p. 1703
- Y. Gaudemet, L'exception d'inconstitutionnalité : une aventure institutionnelle : *l'ENA hors les murs, octobre 2008, dossier sur la révision de la Constitution*
- Y. Gaudemet, Brouillard dans les Institutions : à propos de l'exception d'inconstitutionnalité : *RD publ. 2009*, p. 581
- J. Gicquel, Numéro spécial « Du nouveau dans la constitution ? » : *LPA, 14 mai 2008*, p. 78
- C. Grewe, L'élargissement de la saisine du Conseil constitutionnel, Association française des constitutionnalistes, La révision de la Constitution : *Paris, Economica 1993*, p. 235-240
- M. Grienberger-Fass, Les filtres juridictionnels dans la question préalable en appréciation de constitutionnalité, préfiguration d'un contrôle diffus de constitutionnalité ? : *LPA, 23 oct. 2009*, p. 24
- B. de Lamy, Brèves observations sur la question préjudicielle de constitutionnalité en attendant la loi organique : *D. 2009*, p. 177
- B. Mathieu, Du comité Balladur au Congrès de Versailles. – Genèse et logiques d'une réforme : *JCP G 2008, I, 168*
- B. Mathieu et M. Verpeaux, Jurisprudence constitutionnelle : *JCP G 2009, chron. 146*
- B. Mathieu, La question prioritaire de constitutionnalité. – Les améliorations apportées par l'Assemblée nationale au projet de loi organique : *JCP G 2009, 280*
- P. Mbongo, Droit au juge et prééminence du droit. Bréviaire processualiste de l'exception d'inconstitutionnalité : *D. 2008*, p. 2089
- F.-X. Millet, L'exception d'inconstitutionnalité en France ou l'impossibilité du souhaitable ? : *RD publ. 2008, n° 5*, p. 1305
- O. Pfersmann, Le renvoi préjudiciel sur exception d'inconstitutionnalité : la nouvelle procédure de contrôle concret a posteriori : *LPA 2008, n° 254*, p. 103
- T.-S. Renoux, L'exception, telle est la question : *RFD const. 1990*, p. 651
- T.-S. Renoux et M. de Villiers, Code constitutionnel : *Litec (à paraître)*
- D. Rousseau, La question préjudicielle de constitutionnalité : un big bang juridictionnel ? : *RD publ. 2009*, p. 631
- A. Roux, Le nouveau Conseil constitutionnel. – Vers la fin de l'exception française : *JCP G 2008, I, 175*
- J.-H. Stahl, La longue marche de l'exception d'inconstitutionnalité, Le dialogue des juges : Mélanges en l'honneur du président B. Genevois : *D. 2009*, p. 993
- F. Sudre, Question préjudicielle de constitutionnalité et Convention européenne des droits de l'homme : *RD publ. 2009*, p. 671
- G. Vedel, Réflexions sur les singularités de la procédure devant le Conseil constitutionnel, Mélanges en l'honneur de Roger Perrot : *D. 1996*, p. 540

- G. Vedel, L'accès des citoyens au juge constitutionnel. La porte ouverte : *Vie jud.* 11-17 mars 1991, p. 1, 13 et 14
- M. Verpeaux, Question préjudicielle et renouveau constitutionnel : *AJDA* 2008, p. 1879
- J. Viguiier, Les citoyens et le contrôle de constitutionnalité de la loi : *RD publ.* 1994, p. 984
- J.-L. Warsmann, Rapp. n° 892 sur le projet de loi constitutionnelle (n° 820), commentaire de l'article 61-1 (futur) de la Constitution, p. 423 : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r0892.asp>
- La question préjudicielle de constitutionnalité. Retour sur un débat récurrent, Mélanges P. Ardant, Droit et politique à la croisée des cultures : *LGDJ* 1999, p. 265
- Cons. constit., 50 ans de jurisprudence. Tables d'analyses 1959-2008 : *Dalloz*
- Comité consultatif pour la révision de la Constitution, Propositions pour une révision de la Constitution. Rapport au président de la République : *Doc. fr.* 1993
- Protection juridictionnelle de la Constitution : *JCl. Administratif*, fasc. 10, n° 66
- Le juge administratif et les règles garantissant les libertés : *JCl. Libertés*, fasc. 250
- Rapp. AN n° 1898, 3 sept. 2009 sur le projet de loi organique : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r1898-a0.asp>
- Circuit des saisines du Conseil constitutionnel pour les lois ordinaires :
http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank_mm/textes/saisine.pdf
- Une V^e République plus démocratique, Rapport au président de la République, 29 oct. 2007 : *Doc. fr.* 2008
- *JCl. Administratif*, fasc. 130-50, n° 35 et s.



**UN OUVRAGE ESSENTIEL
POUR UN TEXTE FONDAMENTAL**

En partenariat avec le Cercle des constitutionnalistes

Les 50 ans de la Constitution
sous la direction de Dominique Chagnollaud (26 €)

Disponible en librairie et sur <http://boutique.lexisnexis.fr>

552 029 431 RCS Paris

Panorama CODES ET LOIS

Le panorama CODES ET LOIS vous propose une sélection des principaux textes parus au *Journal Officiel* du 8 juillet au 16 octobre 2009. Cette sélection donne un aperçu de la mise à jour n° 245 de janvier 2010 de la collection **CODES ET LOIS Droit Public - Droit Privé**.

JUILLET 2009

L. n° 2009-832, 7 juill. 2009
(JO 8 juill. 2009)

modifiant le mode de scrutin de l'élection de l'Assemblée de Corse et certaines dispositions relatives au fonctionnement de la collectivité territoriale de Corse

► **Modifiant :**

Code général des collectivités territoriales ; Code électoral

Mots-clés :

Collectivités territoriales / Corse / Assemblée de Corse

Droit électoral / Assemblée de Corse / Élections - Mandat de conseiller

Bibliographie :

- *JCl. Collectivités territoriales, fasc. 8, n° 46 ; fasc. 510, n° 58*

L. n° 2009-833, 7 juill. 2009
(JO 8 juill. 2009)

portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants

► **Modifiant :**

Code de l'éducation ; Code de la santé publique

Mots-clés :

Éducation / Études de santé / Année commune - Réorientation

Santé / Professions de santé / Études de santé / Année commune - Réorientation

À noter :

La présente loi entre en vigueur à compter de l'année universitaire 2010-2011.

D. n° 2009-836, 7 juill. 2009
(JO 9 juill. 2009)

► **Abrogeant :**

Accord 11 mai 1998, publié par D. n° 2000-1045, 18 oct. 2000 ; Échange de lettres relatif à la mise sur pied de patrouilles mixtes en zone frontalière, 26 avr. - 28 mai 2004 publié par D. n° 2005-889, 2 août 2005

Mots-clés :

Procédure pénale / Accord bilatéral / France-Suisse : coopération transfrontalière judiciaire, policière et douanière

Bibliographie :

- *J. Buisson, Coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière : Procédures 2009, comm. 291*

D. n° 2009-840 et n° 2009-841, 8 juill. 2009
(JO 10 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'environnement

Mots-clés :

Environnement / Installations classées / Autorisation - Déclaration - Nomenclature

À noter :

Ce décret met en conformité les dispositions du Code de l'environnement relatives aux installations classées avec la directive 2008/1/CE du 15 janvier 2008 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution.

Bibliographie :

- *Les transpositions récentes : Europe 2009, alerte 39*

- *Installations classées soumises à autorisation : Environnement 2009, alerte 57*

Arrêté 26 juin 2009
(JO 11 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code du sport

Mots-clés :

Sport / Enseignement du sport / Diplômes et titres

Arrêté 8 juill. 2009
(JO 12 juill. 2009)

Mots-clés :

Éducation / Baccalauréat professionnel / Apprentissage / Durée

Arrêté 7 juill. 2009
(JO 14 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Arrêté 7 nov. 1994

Mots-clés :

Étrangers / Regroupement familial / Dépôt des demandes

D. n° 2009-863, 14 juill. 2009
(JO 16 juill. 2009)

► **Modifiant :**
Code de l'action sociale et des familles
Mots-clés :
Action sociale / Organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires

Ord. n° 2009-864, 15 juill. 2009
(JO 16 juill. 2009)

► **Prise sur habilitation de :**
L. n° 2008-735, 28 juill. 2008, relative aux contrats de partenariat, art. 51
► **Modifiant :**
Code général des collectivités territoriales ; Code de la construction et de l'habitation ; Code de justice administrative ; Code monétaire et financier ; Code de l'organisation judiciaire ; L. n° 91-3, 3 janv. 1991 ; L. n° 93-122, 29 janv. 1993 ; L. n° 95-127, 8 févr. 1995 ; Ord. n° 2005-649, 6 juin 2005 ; L. n° 2009-122, 4 févr. 2009
Mots-clés :
Marchés publics / Contrats de concession de travaux publics
Bibliographie :
- *Contrats de concession de travaux publics : l'ordonnance est parue : Constr. - urb. 2009, alerte 45*

Ord. n° 2009-865, 15 juill. 2009
(JO 16 juill. 2009)

► **Prise sur habilitation de :**
L. n° 2008-776, 4 août 2008, de modernisation de l'économie (LME), art. 165
► **Modifiant :**
Code de commerce
Mots-clés :
Droit bancaire et financier / Blanchiment de capitaux - Financement du terrorisme : Prévention / Outre-mer
À noter :
Cette ordonnance adapte à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte, à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et à Wallis-et-Futuna l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme prise en application du 4° de l'article 152 de la loi du 4 août 2008.

Ord. n° 2009-866, 15 juill. 2009
(JO 16 et rect. 25 juill. 2009)

► **Prise sur habilitation de :**
L. n° 2008-776, 4 août 2008, de modernisation de l'économie (LME), art. 152
► **Modifiant :**
Code de commerce ; Code de la consommation ; Code monétaire et financier
Mots-clés :
Droit bancaire et financier / Blanchiment de capitaux - Financement du terrorisme : Prévention / Outre-mer
À noter :
La présente ordonnance entre en vigueur le 1er novembre 2009.
Bibliographie :
- P. Bouteiller, *La transposition en droit français des dispositions européennes régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement* : JCP E 2009, 1897
- F.-J. Crédot et T. Samin, *Clauses abusives* : RD bancaire et fin. 2009, comm. 149
- G. Decocq, *Vers plus de concurrence dans le secteur des services de paiement ?* : Contrats, conc. consom. 2009, comm. 248
- C. Youego, *La non-présentation du chèque à l'encaissement* : RD bancaire et fin. 2009, étude 30

D. n° 2009-869, 15 juill. 2009
(JO électr. 16 juill. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la défense
Mots-clés :
Défense / Ministre de la défense - Chef d'état-major des armées - Chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air / Attributions

Arrêté 10 juill. 2009
(JO 17 juill. 2009)

► **Portant homologation de :**
Modifications du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)
Mots-clés :
Droit bancaire et financier / Autorité des marchés financiers (AMF) / Règlement général (livre II) / Offre publique d'acquisition
Bibliographie :
- *Règlement général AMF : nouvelles dispositions concernant les interventions sur les titres visés par une offre publique d'acquisition* : JCP E 2009, act. 359

D. n° 2009-874, 16 juill. 2009
(JO 18 juill. 2009)

Mots-clés :

Droit bancaire et financier / Blanchiment de capitaux - Financement du terrorisme / Obligations de déclaration (prévues par : CMF, art. L. 561-15, II)

Bibliographie :

- P. Michaud, *Tracfin, blanchiment et fraude fiscale : les déclarations de soupçon - De nouvelles obligations pour les juristes et fiscalistes* : JCP E 2009, 1967
- *Lutte contre le blanchiment* : JCP N 2009, 1267
- *Code monétaire et financier, Litec 2010*

D. n° 2009-875, 17 juill. 2009
(JO 19 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code des ports maritimes

Mots-clés :

Transports / Transports maritimes / Police des ports maritimes

D. n° 2009-876, 17 juill. 2009
(JO 19 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'environnement ; Code des ports maritimes ; D. n° 69-515, 19 mai 1969 ; D. n° 2008-1032, 9 oct. 2008

Mots-clés :

Transports / Transports maritimes / Ports maritimes

D. n° 2009-877, 17 juill. 2009
(JO 19 juill. 2009)

► **Mots-clés :**

Transports / Transports maritimes / Ports maritimes de commerce et de pêche / Règlement général de police

L. n° 2009-879, 21 juill. 2009
(JO 22 juill. 2009)

portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (Loi Hôpital)

► **Modifiant :**

Code de l'action sociale et des familles ; Code de l'éducation ; Code général des impôts ; Code de la recherche ; Code rural ; Code de la santé publique ; Code de la sécurité sociale ; Code du travail ; Ord. n° 45-993, 17 mai 1945 ; L. n° 83-675, 26 juill. 1983 ; L. n° 86-33, 9 janv. 1986 ; L. n° 86-1067, 30 sept. 1986 ; L. n° 96-452, 28 mai 1996 ; L. n° 2000-1257, 23 déc. 2000 ; L. n° 2002-303, 4 mars 2002 ; L. 2003-1199, 18 déc. 2003 ; L. n° 2004-806, 9 août 2004 ; L. n° 2004-810, 13 août 2004 ; L. n° 2008-776, 4 août 2008

Mots-clés :

Santé / Dispositions diverses (Organisation territoriale du système de santé - Établissements de santé - Professions de santé - Accès aux soins - Prévention)

Fonction publique / Fonction publique hospitalière

Voir aussi :

Cons. const., n° 2009-584 DC, 16 juill. 2009 (JO 22 juill. 2009)

Bibliographie :

- D. Jean-Pierre, *La nouvelle gouvernance à l'hôpital et la fonction publique* : JCP A 2009, 2223
- S. Slama et B. Demagny, *Le préfet, le médecin, et le droit au séjour des étrangers malades : quelles garanties déontologiques et procédurales ?* : JCP A 2009, 2244
- *Aménagement des conditions d'application du taux réduit de TVA aux locaux accueillant des personnes handicapées ou âgées* : Dr. fisc. 2009, com. 259

D. n° 2009-881, 21 juill. 2009
(JO 22 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code de la construction et de l'habitation ; Code de la sécurité sociale

Mots-clés :

Sécurité sociale / Prestations familiales - Allocations aux adultes handicapés / Aides personnelles au logement / Recouvrement des indus

Bibliographie :

- *Modalités de récupération des sommes indues de prestations* : D.O Actualité 28/2009, n° 14
- *Recouvrement des aides indues* : JCP S 2009, act. 409

D. n° 2009-882, 21 juill. 2009
(JO 22 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'action sociale et des familles ; Code de la santé publique ; Code de la sécurité sociale ; D. n° 2001-963, 23 oct. 2001

Mots-clés :

Sécurité sociale / Trésorerie des organismes de sécurité sociale et des organismes en relation avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale

D. n° 2009-883, 21 juill. 2009
(JO 23 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'environnement

Mots-clés :

Environnement / Protection de la faune / Animaux d'espèces non domestiques / Établissements détenant ces animaux - Commission nationale consultative pour la faune sauvage captive

Ord. n° 2009-884, 22 juill. 2009
(JO 23 juill. 2009)

► **Prise sur habilitation de :**

L. n° 2008-776, 4 août 2008, de modernisation de l'économie (LME), art. 165

► **Modifiant :**

Code monétaire et financier

Mots-clés :

Droit bancaire et financier / Outre-mer : extension de dispositions

À noter :

Cette ordonnance porte extension en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna des ordonnances n° 2009-79 du 22 janvier 2009 créant l'Autorité des normes comptables et n° 2009-107 du 30 janvier 2009 relative aux sociétés d'investissement à capital fixe, aux fonds fermés étrangers et à certains instruments financiers.

D. n° 2009-887, 21 juill. 2009
(JO 23 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code de la propriété intellectuelle

Mots-clés :

Propriété intellectuelle / Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet / Membres / Déclaration d'intérêts (prévue par : CPI, art. L. 331-18)

Bibliographie :

- *HADOPI : prévention des conflits d'intérêts : JCP E 2009, act. 367*

L. n° 2009-888, 22 juill. 2009
(JO 24 juill. 2009)

de développement et de modernisation des services touristiques (Loi Novelli)

► **Modifiant :**

Code général des collectivités territoriales ; Code de commerce ; Code des communes ; Code de la consommation ; Code général des impôts ; Code monétaire et financier ; Livre des procédures fiscales ; Code de la santé publique ; Code du tourisme ; Code de l'urbanisme ; L. n° 82-1153, 30 déc. 1982 ; L. n° 86-18, 6 janv. 1986 ; L. n° 2004-804, 9 août 2004 ; L. fin. rect. n° 2006-1771, 30 déc. 2006 ; Ord. n° 2009-104, 30 janv. 2009

Mots-clés :

Tourisme / Réforme : Vente de voyages et de séjour - Transport de personnes - Offices de tourisme - Agence de développement touristique de la France - Classement des équipements touristiques et des communes touristiques - Résidences, résidences de tourisme, meublés, chambre d'hôtes - Chèque vacances - Contrats de jouissance d'immeuble à temps partagé

Travail / Chèque-vacances

Collectivités territoriales / Classement des communes touristiques

Consommation / Contrats de jouissance d'immeuble à temps partagé

Bibliographie :

- *V. Bailly-Hascoët, C. Legros, F. Letacq, F. Petit et Y. Reinhard, Les transports : activités, contrats et responsabilités : JCP E 2009, 1949*

- *I. Bon-Garcin, La responsabilité de l'organisateur de croisières maritimes : Transports 2009, comm. 206*

- *L. Jégouzo, Les collectivités territoriales et le tourisme : faut-il modifier la répartition des compétences ? : Dr. adm. 2009, étude 16*

- *J.-P. Markus, Loi de « développement et de modernisation des services touristiques » : rénovation des cadres juridiques d'un secteur affaibli : JCP E 2009, 1921*

- *R. Mortier, La réforme du time share par la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 : Dr. sociétés 2009, repère 10*

- *G. Notté, Loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques : JCP E 2009, act. 345*

- *C. Paulin, Activité de moto taxi : Transports 2009, comm. 187*

D. n° 2009-889, 22 juill. 2009
(JO 24 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'urbanisme

Mots-clés :

Construction - Urbanisme / Aménagement foncier / Concessions d'aménagement

À noter :

Le décret est entré en vigueur le 1^{er} août 2009 pour les procédures engagées à partir de cette date.

Bibliographie :

- J. Martin, *Entre soumission et résistance au droit communautaire, la complexification des procédures de passation des concessions d'aménagement*. - *Commentaire du décret n° 2009-889 du 22 juillet 2009 relatif aux concessions d'aménagement* : *Dr. adm. 2009, étude 20*
- S. Braconnier, A. Ciaudo, *La passation des concessions d'aménagement après le décret n° 2009-889 du 22 juillet 2009* : *Contrats - Marchés publ. 2009, Fiche pratique 9*
- F. Linditch, *Concessions d'aménagement, l'unité des règles de passation préservée au mieux* : *JCP A 2009, 2207*

D. n° 2009-890, 22 juill. 2009
(JO 24 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code du sport

Mots-clés :

Sport / Prévention des risques résultant de l'usage des équipements de protection individuelle pour la pratique sportive ou de loisirs

À noter :

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

Ord. n° 2009-894, 24 juill. 2009
(JO 25 juill. 2009)

► **Prise sur habilitation de :**

L. n° 2008-757, 1^{er} août 2008, relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement, art. 11

► **Modifiant :**

Code de l'environnement

Mots-clés :

Environnement / Transferts transfrontaliers de déchets / Mesures de police - Sanctions

À noter :

La présente ordonnance transpose les dispositions du règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets. Ce texte intègre notamment les dispositions internationales de la Convention de Bâle du 22 mars 1989 et de la décision de l'OCDE C (92) 39 du 30 mars 1992 modifiée en 2001. Est introduite dans le Code de l'environnement une procédure de police administrative en cas d'exportation, à l'encontre de la personne responsable de la reprise et en cas d'importation de la personne responsable du traitement des déchets. Sont également instituées des sanctions administratives et pénales.

Bibliographie :

- *Transferts transfrontaliers de déchets* : *JCP E 2009, act. 365*

Ord. n° 2009-896, 24 juill. 2009
(JO 25 juill. 2009)

► **Prise sur habilitation de :**

L. n° 2008-776, 4 août 2008, de modernisation de l'économie (LME), art. 165

► **Modifiant :**

Code de commerce

Mots-clés :

Pénal - Droit commercial / Outre-mer / Nouvelle-Calédonie - Wallis-et-Futuna / Extension de dispositions

À noter :

Cette ordonnance étend à la Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna certaines des modifications apportées au Code de commerce par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 (LME) et par l'ordonnance n° 2009-105 du 30 janvier 2009 (rachats d'actions, aux déclarations de franchissement de seuils et aux déclarations d'intentions).

Ord. n° 2009-897, 24 juill. 2009
(JO 25 juill. 2009)

► **Prise sur habilitation de :**

L. n° 2008-776, 4 août 2008, de modernisation de l'économie (LME), art. 152

► **Modifiant :**

Code des assurances ; Code de l'industrie cinématographique ; Code monétaire et financier

Mots-clés :

Droit bancaire et financier - Assurances / Évaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participation dans des entités du secteur financier

Bibliographie :

- *Évaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participation dans des entités du secteur financier* : *JCP E 2009, act. 490*

Ord. n° 2009-901, 24 juill. 2009
(JO 25 juill. 2009)

► **Prise sur habilitation de :**

L. n° 2009-258, 5 mars 2009, relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision, art. 71

► **Modifiant :**

Code général des impôts ; Code du patrimoine ; Livre des procédures fiscales ; Code de la propriété intellectuelle ; Code du travail ; D. 28 déc. 1946 ; D. n° 59-1512, 30 déc. 1959 ; L. n° 75-1278, 30 déc. 1975 ; L. n° 82-652, 29 juill. 1982 ; L. n° 85-660, 3 juill. 1985 ; L. n° 93-1, 4 janv. 1993 ; L. n° 2000-1207, 13 déc. 2000

► **Abrogeant :**

Notamment : Code de l'industrie cinématographique, à l'exception de son article 11 ; D. n° 58-441, 14 avr. 1958 ; D. n° 69-675, 19 juin 1969

Mots-clés :

Codification / Code du cinéma et de l'image animée : Partie législative

Bibliographie :

- *JCl. Codes et Lois DP - DP, Cahier législatif n° 244 (p. 3 et 31)*

- *Nouvelles règles de concurrence applicables au secteur du cinéma : JCP E 2009, act. 524*

D. n° 2009-898, 24 juill. 2009
(JO 25 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code général des collectivités territoriales ; Code de procédure pénale ; D. n° 85-1057, 2 oct. 1985 ; D. n° 2008-633, 27 juin 2008

Mots-clés :

Collectivités territoriales / Paris - Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne / Préfecture de police / Compétence territoriale

Procédure pénale / Police judiciaire - OPJ

Bibliographie :

- *J. Buisson, Service de police de la préfecture : Procédures 2009, comm. 331*

Arrêté 9 juill. 2009
(JO 25 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Arrêté du 18 août 1999

Mots-clés :

Éducation / Diplôme national du brevet

D. n° 2009-905, 24 juill. 2009
(JO 26 juill. 2009)

► **Portant publication de :**

Accord-cadre relatif à la gestion concertée des migrations et au développement solidaire, du protocole relatif à la gestion concertée des migrations et du protocole en matière de développement solidaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne, signés à Tunis le 28 avril 2008

Mots-clés :

Étrangers / Gestion des flux migratoires / Accord bilatéral : France-Tunisie

D. n° 2009-908, 24 juill. 2009
(JO 26 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code de la sécurité sociale

Mots-clés :

Prestations sociales / Prestation d'accueil du jeune enfant

Bibliographie :

- *Majoration du complément de mode de garde en cas d'horaires atypiques : D.O Actualité 30/2009, n° 12*

- *Prestation d'accueil du jeune enfant : majoration du complément de mode de garde en cas d'horaires atypiques : JCP G 2009, 194*

D. n° 2009-909, 24 juill. 2009
(JO électr. 26 juill. 2009)

► **Modifiant :**

D. n° 82-452, 28 mai 1982

Mots-clés :

Fonction publique / Fonction publique de l'État / Comités techniques paritaires

D. n° 2009-911, 27 juill. 2009
(JO 29 juill. 2009)

Mots-clés :

Circulation routière / Conditions de vente, de cession et de location de certains engins motorisés

D. n° 2009-920, 28 juill. 2009
(JO électr. 29 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'éducation ; D n° 2008-1429, 19 déc. 2008

Mots-clés :

Éducation / Mayotte - Nouvelle-Calédonie - Polynésie française / Extension de dispositions :
Établissements d'enseignement privés

D. n° 2009-926, 29 juill. 2009
(JO 30 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code de justice administrative

Mots-clés :

Justice administrative / Conseil d'État / Compétence / Examens des propositions de loi

L. n° 2009-928, 29 juill. 2009
(JO 31 juill. 2009)

relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la défense

► **Modifiant :**

Code de la défense ; Code pénal ; Code des postes et des communications électroniques ;
Code de procédure pénale ; Code général de la propriété et des personnes publiques ; L. n° 70-575, 3 juill.
1970 ; L. n° 86-1290, 23 déc. 1986 ; L. n° 93-923, 19 juill. 1993 ; L. fin. rect. n° 2001-1276, 28 déc. 2001

Mots-clés :

Défense / Politique de défense et programmation militaire (2009-2014) - Organisation de l'État
en matière de défense et de sécurité nationale - Secret défense

Fonction publique / Fonction publique de l'État / Ouvrier de l'État (ministère de la Défense) /
Travaux insalubres / Mesures de compensation

Droit économique / Privatisation / Entreprises du secteur de la défense (SNPE)

À noter :

Dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnance les mesures d'adaptation de la législation liées au transfert des attributions de la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale à d'autres services du ministère de la défense, à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, à l'Institution nationale des invalides et à la Caisse nationale militaire de sécurité sociale. L'ordonnance devra être prise au plus tard le dernier jour du sixième mois suivant la publication de la présente loi. Le projet de loi de ratification de l'ordonnance devra être déposé devant le Parlement au plus tard le dernier jour du neuvième mois suivant la publication de la présente loi (art. 20).

Bibliographie :

- J. Buisson, *Éléments couverts par le secret de la défense nationale : Procédures 2009*, comm. 329

D. n° 2009-930, 29 juill. 2009
(JO 31 juill. 2009)

► **Venant en application de :**

L. n° 2009-323, 25 mars 2009, de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, art. 62

► **Modifiant :**

Code de la construction et de l'habitation

Mots-clés :

Construction - Habitation / Habitations à loyer modéré / Supplément de loyer de solidarité

Bibliographie :

- *Plafonnement du montant du supplément de loyer de solidarité : JCP N 2009, act. 587*

Arrêté 15 juill. 2009
(JO 31 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Arrêté 8 févr. 1999

Mots-clés :

Circulation routière / Permis de conduire

D. n° 2009-933, 29 juill. 2009
(JO 31 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'action sociale et des familles

Mots-clés :

Action sociale / RSA / Travailleurs indépendants

D. n° 2009-934, 29 juill. 2009
(JO 31 juill. 2009)

► **Modifiant :**

Code monétaire et financier

Mots-clés :

Droit bancaire et financier / Instruments de paiement - Prestataires de services de paiement

Bibliographie :

- J. Stoufflet et N. Mathey, *Droit bancaire : JCP E 2009, 2020*

- C. Youego, *La non-présentation du chèque à l'encaissement : RD bancaire et fin. 2009, étude 30*

- *Aménagement des dispositions régissant la fourniture de services de paiement et création des établissements de paiement : D.O Actualité 32/2009, n° 16*

- *Code monétaire et financier, Litec 2010*

Arrêté 27 juill. 2009
(JO 31 juill. 2009)

► **Portant homologation de :**
Modifications du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)
Mots-clés :
Droit bancaire et financier / Autorité des marchés financiers (AMF) / Règlement général (livre II)

Arrêté 29 juill. 2009
(JO 31 juill. 2009)

► **Venant en application de :**
Code monétaire et financier, art. L. 312-1-1 et L. 314-13
► **Abrogeant :**
Arrêté 4 avr. 2005
Mots-clés :
Droit bancaire et financier / Établissements bancaires / Gestion des comptes de paiement ou de dépôt / Tarifs / Information des consommateurs
Consommation / Opérations de banque / Tarif / Information des consommateurs

Arrêté 29 juill. 2009
(JO 31 juill. 2009)

Mots-clés :
Droit bancaire et financier / Établissements bancaires / Conventions de compte de dépôt - Contrats-cadre de service de paiement / Stipulations obligatoires

Ord. n° 2009-935, 29 juill. 2009
(JO 31 juill. 2009)

► **Prise sur habilitation de :**
L. n° 2009-39, 13 janv. 2009, relative à la commission prévue à l'article 25 de la Constitution et à l'élection des députés, art. 2
► **Modifiant :**
Code électoral ; L. n° 86-825, 11 juill. 1986
Mots-clés :
Droit électoral / Députés / Répartition des sièges - Circonscription
Voir aussi :
Commission prévue à l'article 25 de la Constitution, Avis 23 juin 2009 (JO 27 juin 2009) et Avis 30 juin 2009 (JO 3 juill. 2009). – Sur la composition de cette commission, V. C. élect., art. L. 567-1 à L. 567-8
Bibliographie :
- Répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés : JCP A 2009, act. 947

Ord. n° 2009-936, 29 juill. 2009
(JO 31 juill. 2009)

► **Prise sur habilitation de :**
L. n° 2009-39, 13 janv. 2009, relative à la commission prévue à l'article 25 de la Constitution et à l'élection des députés, art. 3
► **Modifiant :**
Code électoral
Mots-clés :
Droit électoral / Députés / Élections par les Français établis hors de France
Bibliographie :
- Projets de loi portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés et élection de députés par les français établis hors de France : JCP A 2009, act. 986

D. n° 2009-938, 29 juill. 2009
(JO 31 juill. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la sécurité sociale
Mots-clés :
Sécurité sociale / Accidents du travail - Maladies professionnelles / Procédure d'instruction
Bibliographie :
- F. Taquet, La réforme des procédures d'instruction des accidents et maladies professionnelles : JCP E 2009, act. 389
- Nouvelle procédure d'instruction des déclarations d'accidents du travail à compter du 1^{er} janvier 2010 : D.O Actualité 30/2009, n° 10
- Inopposabilité de la décision de la caisse et prolongation du délai pour statuer sur le caractère professionnel : JCP S 2009, 1513
- Modification de la procédure d'instruction des accidents du travail et des maladies professionnelles par les caisses primaires d'assurance maladie : JCP S 2009, 1415

Panorama CODES ET LOIS

AOÛT 2009

D. n° 2009-945, 29 juill. 2009
(JO 1^{er} août 2009)

► **Modifiant :**
Code de justice administrative
Mots-clés :
Justice administrative / Tribunaux administratif / TA Montreuil (création)
Bibliographie :
- S. Deygas, *Création du tribunal administratif de Montreuil : Procédures 2009, comm. 342*

D. n° 2009-947, 29 juill. 2009
(JO 1^{er} août 2009)

► **Modifiant :**
Code de l'éducation
Mots-clés :
Éducation / Conseil supérieur de l'Éducation

Arrêté 24 juill. 2009
(JO 1^{er} août 2009)

► **Portant homologation de :**
Modifications du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)
Mots-clés :
Droit bancaire et financier / Autorité des marchés financiers (AMF) / Règlement général (livre III)

D. n° 2009-950, 29 juill. 2009
(JO 2 août 2009)

► **Modifiant :**
Code de l'environnement
Mots-clés :
Environnement / Office national de l'eau et des milieux aquatiques / Agents commissionnés / Obligations

D. n° 2009-955, 29 juill. 2009
(JO 2 août 2009)

► **Modifiant :**
Code de la santé publique
Mots-clés :
Santé / Professions de santé / Masseur-kinésithérapeute / Actes professionnels / Bilan kinésithérapique

D. n° 2009-956, 29 juill. 2009
(JO 2 août 2009)

► **Modifiant :**
Code de la sécurité sociale
Mots-clés :
Sécurité sociale / Produits de santé prescrits par les pédicures-podologues / Prise en charge

D. n° 2009-957 et n° 2009-958, 29 juill. 2009
(JO 2 août 2009)

► **Modifiant :**
Code de la santé publique
Mots-clés :
Santé / Professions de santé / Médecin - Chirurgien-dentiste - Sage-femme - Pharmacien - Directeur et directeur adjoint de laboratoire d'analyses de biologie médicale - Préparateur en pharmacie - Préparateur en pharmacie hospitalière - Auxiliaires médicaux - Conseiller en génétique / Reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen
Bibliographie :
- Les transpositions récentes : Europe 2009, alerte 45

D. n° 2009-960, 29 juill. 2009
(JO 2 août 2009)

► **Modifiant :**
Code rural
Mots-clés :
Rural / Enseignement professionnel agricole / Établissements publics / Élection des représentants des parents d'élèves

Arrêté 30 juill. 2009
(JO 4 août 2009)

► **Portant homologation de :**
Modifications du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)
Mots-clés :
Droit bancaire et financier / Autorité des marchés financiers (AMF) / Règlement général (livres II à V)

LO n° 2009-966, 3 août 2009
(JO 5 août 2009)

prorogeant le mandat des membres du Conseil économique, social et environnemental

Mots-clés :

Conseil économique, social et environnemental / Membres / Prorogation du mandat

À noter :

À titre dérogatoire, la durée du mandat des membres du Conseil économique, social et environnemental est prorogée jusqu'à l'expiration d'un délai de quatre mois suivant la promulgation de la loi organique modifiant la composition du conseil pour l'application de la loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République et, au plus tard, jusqu'au 30 septembre 2010.

L. n° 2009-967, 3 août 2009
(JO 5 août 2009)

de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

► **Modifiant :**

Code général des collectivités territoriales ; Code général des impôts ; Code du patrimoine ; Code de l'urbanisme ; L. n° 82-1153, 30 déc. 1982 ; L. n° 2005-781, 13 juill. 2005

Mots-clés :

Environnement / Lutte contre le changement climatique - Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels - Prévention des risques pour l'environnement - Prévention des déchets

Construction - Urbanisme / Consommation d'énergie des bâtiments

Transports / Transports de marchandises et des personnes

Bibliographie :

- P. Billet, *Premières impressions sur la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement*. - (L. n° 2009-967, 3 août 2009 : Journal officiel 5 août 2009) : JCP A 2009, 2243
- E. Ravanas, *Quelques réflexions autour de problématiques immobilières rencontrées dans les projets éoliens et photovoltaïques* : JCP N 2009, 1275
- F.-G. Trébulle, *Entreprise et développement durable* : JCP E 2009, 1867
- *Institution d'une taxe carbone* : D.O Actualité 34/2009, n° 3
- *Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement* : D.O Actualité 32/2009, n° 1

LO n° 2009-969, 3 août 2009
(JO 6 août 2009)

relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et à la départementalisation de Mayotte

► **Modifiant :**

Code général des collectivités territoriales ; Code des juridictions financières ; Code de justice administrative ; L. n° 69-5, 3 janv. 1969 ; L. n° 90-1247, 29 déc. 1990 ; L. n° 99-209, 19 mars 1999

Mots-clés :

Collectivités territoriales / Nouvelle-Calédonie - Mayotte

Voir aussi :

Cons. const., n° 2009-587 DC, 30 juill. 2009 (JO 6 août 2009)

Bibliographie :

- É. Cornut, *Les prévenus, fussent-ils de statut coutumier peuvent être condamnés selon la loi pénale métropolitaine* : JCP G 2009, 384

L. n° 2009-970, 3 août 2009
(JO 6 août 2009)

relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et portant ratification d'ordonnances

► **Ratifiant :**

Ord. n° 2008-728, 24 juill. 2008 ; Ord. n° 2008-860, 28 août 2008 ; Ord. n° 2009-536, n° 2009-537 et n° 2009-538, 14 mai 2009 ; Ord. n° 2009-664, 11 juin 2009

► **Modifiant :**

Code électoral ; Code des juridictions financières ; Code de justice administrative ; L. 1^{er} juill. 1901 ; L. n° 99-210, 19 mars 1999

Mots-clés :

Collectivités territoriales / Nouvelle-Calédonie

Droit électoral / Nouvelle-Calédonie

Fonction publique / Fonction publique territoriale / Nouvelle-Calédonie

Construction - Urbanisme / Nouvelle-Calédonie

L. n° 2009-971, 3 août 2009
(JO 6 août 2009)

relative à la gendarmerie nationale

► **Modifiant :**

Code général des collectivités territoriales ; Code de la défense ; Code électoral ; Code pénal ; Code de procédure pénale ; L. 29 juillet 1881 ; D. 20 mai 1903 ; L. n° 61-814, 29 juill. 1961 ; L. n° 82-213, 2 mars 1982 ; L. n° 83-629, 12 juillet 1983 ; L. n° 84-16, 11 janv. 1984 ; L. n° 95-73, 21 janv. 1995 ; L. n° 99-210, 19 mars 1999 ; L. n° 2004-193, 27 févr. 2004 ; L. n° 2008-492, 26 mai 2008

Mots-clés :

Défense / Gendarmerie nationale

Bibliographie :

- J. Buisson, *Réorganisation de la gendarmerie : Procédures 2009*, comm. 327

- J.-M. Pontier, *De l'an VI à 2009 : la gendarmerie nationale change* : JCP A 2009, 2238

L. n° 2009-972, 3 août 2009

(JO 6 août 2009)

relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique**► Modifiant :**

Code des assurances ; Code de la défense ; Code de l'éducation ; Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ; Code du travail ; L. n° 75-1331, 31 déc. 1975 ; L. n° 83-634, 13 juill. 1983 ; L. n° 84-16, 11 janv. 1984 ; L. n° 84-53, 26 janv. 1984 ; L. n° 86-33, 9 janv. 1986 ; L. n° 90-568, 2 juill. 1990 ; L. n° 93-122, 29 janv. 1993 ; L. n° 2000-1207, 13 déc. 2000 ; L. n° 2007-148, 2 févr. 2007

Mots-clés :

Fonction publique / Recrutement - Mobilité - Parcours professionnels

Éducation / Enfants handicapés / Aide individuelle

Bibliographie :

- G. Clamour, *Loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique* : Contrats - Marchés publ. 2009, comm. 302

- D. Jean-Pierre, *La loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique* : JCP A 2009, 2232

L. n° 2009-973, 10 août 2009

(JO 11 août 2009)

de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2008**► Modifiant :**

L. fin. n° 95-1346, 30 déc. 1995

Mots-clés :

Finances publiques / Année 2008

Voir aussi :

Cons. const. n° 2009-585 DC, 6 août 2009 (JO 11 août 2009)

L. n° 2009-974, 10 août 2009

(JO 11 août 2009)

réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires**► Modifiant :**

Code du travail

Mots-clés :

Travail / Repos dominical

Voir aussi :

Cons. const. n° 2009-588 DC, 6 août 2009 (JO 11 août 2009)

D. n° 2009-1134, 21 sept. 2009 (JO 22 sept. 2009)

À noter :

Un comité, constitué de trois parlementaires appartenant à la majorité et de trois parlementaires appartenant à l'opposition, est chargé de veiller au respect du principe du repos dominical posé à l'article L. 3132-3 du Code du travail. Il présentera un rapport au Parlement dans un délai d'un an à compter de la date de publication de la présente loi.

Bibliographie :

- M. d'Allende, *Réforme du repos dominical. - Loi n° 2009-974 du 10 août 2009* : JCP S 2009, 1385

- M. Morand, *Le travail du dimanche dans la loi du 10 août 2009 : commentaires* : JCP E 2009, 1912

- *Premières précisions réglementaires sur les nouvelles dérogations au repos dominical* : D.O Actualité 33, 24/2009, n° 13

Arrêté 10 août 2009

(JO 12 août 2009)

Mots-clés :

Construction - Urbanisme / Aides à la construction et à l'amélioration de l'habitat / Pass-Foncier / Conditions de garantie de rachat et de relogement

D. n° 2009-976, 20 août 2009

(JO 21 août 2009)

► Modifiant :

Code de la sécurité sociale

Mots-clés :

Sécurité sociale / Prestations familiales - Allocations de logement / Calcul / Ressources prises en compte

Bibliographie :

- *Rép. Min. quest. n° 10642* : JO Sénat 22 oct. 2009

D. n° 2009-982, 20 août 2009
(JO 21 août 2009)

► **Modifiant :**

Code de la sécurité sociale ; D. 2 sept. 1954 ; D. n° 2006-307, 16 mars 2006

Mots-clés :

Sécurité sociale / Lutte contre la fraude / Procédure - Pénalités

Bibliographie :

- *Mise en œuvre du régime de sanction administrative en cas de fraude à l'assurance-maladie : D.O Actualité 33/2009, n° 14*
- *Lutte contre la fraude : procédure et pénalités financières : JCP S 2009, 1382*

D. n° 2009-983, 20 août 2009
(JO 21 août 2009)

► **Modifiant :**

Code de la santé publique

Mots-clés :

Santé / Actes professionnels / Pédicures-podologues

D. n° 2009-987, 20 août 2009
(JO 21 août 2009)

► **Modifiant :**

Code général des collectivités territoriales

Mots-clés :

Collectivités territoriales / Contrats de partenariat

Bibliographie :

- *G. Clamour, Décret du 20 août 2009 relatif au seuil au-delà duquel les contrats de partenariat passés par les collectivités territoriales ou leurs établissements publics peuvent ne pas être financés majoritairement par le titulaire du contrat de partenariat : Contrats - Marchés publ. 2009, comm. 253*
- *Seuil au-delà duquel les contrats de partenariat passés par les collectivités territoriales ou leurs établissements publics peuvent ne pas être financés majoritairement par le titulaire du contrat de partenariat : JCP E 2009, act. 398*

D. n° 2009-988, 20 août 2009
(JO 21 août 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'action sociale et des familles ; Code de la sécurité sociale

Mots-clés :

Prestations sociales / Organismes de sécurité sociale / Recouvrement des prestations indues

D. n° 2009-990, 20 août 2009
(JO 21 août 2009)

► **Modifiant :**

Code rural

Mots-clés :

Rural / Protection sociale / Salariés des professions agricoles / Prestations familiales - Stagiaires (cotisations) - Accidents du travail

Bibliographie :

- *T. Tauran, À partir de quel seuil les rémunérations des stagiaires sont-elles incluses dans le calcul des cotisations ? : RD rur. 2009, alerte 82*

D. n° 2009-993, 20 août 2009
(JO 23 août 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'éducation

Mots-clés :

Éducation / Enfants handicapés / Aide individuelle

Bibliographie :

- *Rep. Min. quest. n° 9280 : JO Sénat 5 nov. 2009*

D. n° 2009-996, 20 août 2009
(JO 23 août 2009)

► **Modifiant :**

Code de la consommation ; Code rural

Mots-clés :

Rural / Appellation d'origine - Indication géographique protégée - Spécialité traditionnelle garantie / Cahier des charges

D. n° 2009-1002, 24 août 2009
(JO 26 août 2009)

► **Modifiant :**

Code de la défense

Mots-clés :

Défense / Personnel militaire / Fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique

D. n° 2009-1007, 24 août 2009
(JO 26 août 2009)

► **Modifiant :**
Code rural
Mots-clés :
Rural / Enseignement professionnel / Brevet d'études professionnelles agricoles
Bibliographie :
- T. Tauran, *Nouvelle réforme du BEPA : RD rur. 2009, alerte 83*

D. n° 2009-1010 et n° 2009-1011, 25 août 2009
(JO 27 août 2009)

► **Modifiant :**
Code du travail
Mots-clés :
Travail / Prud'hommes / Indemnisation des conseillers
Bibliographie :
- *Aménagement des modalités d'indemnisation des conseillers prud'homaux : D.O Actualité 31/2009, n° 9*

D. n° 2009-1013, 25 août 2009
(JO 27 août 2009)

► **Modifiant :**
Code monétaire et financier
Mots-clés :
Droit bancaire et financier / Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme / Obligations des casinos - Groupements, cercles et sociétés organisant des jeux de hasard, des loteries, des paris, des pronostics sportifs ou hippiques / Déclarations des gains (fixation du seuil mentionné au premier alinéa de l'article L. 561-13)
Bibliographie :
- *Obligations des casinos : JCP E 2009, act. 391*
- *Code monétaire et financier, Litec 2010*

Ord. n° 2009-1019, 26 août 2009
(JO 27 août 2009)

► **Prise sur habilitation de :**
L. n° 2009-258, 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision, art. 23
► **Modifiant :**
L. n° 86-1067, 30 sept. 1986 ; L. n° 2007-309, 5 mars 2007
Mots-clés :
Audiovisuel / Outre-mer / Télévision numérique terrestre (TNT)

D. n° 2009-1020, 25 août 2009
(JO 27 août 2009)

► **Modifiant :**
Code général des collectivités territoriales
Mots-clés :
Collectivités territoriales / Activités funéraires / Reconnaissance des qualifications professionnelles
Bibliographie :
- *Les transpositions récentes : Europe 2009, alerte 45*

D. n° 2009-1026, 25 août 2009
(JO 27 août 2009)

Mots-clés :
Procédure pénale / Personnes gardées à vue / Frais pharmaceutiques - Soins infirmiers / Prise en charge
Santé / Personnes gardées à vue / Frais pharmaceutiques - Soins infirmiers / Prise en charge

D. n° 2009-1027, 25 août 2009
(JO 27 août 2009)

► **Modifiant :**
Code de la santé publique
Mots-clés :
Santé / Professions de santé / Prothésiste - Orthésiste / Qualifications professionnelles des ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord
Bibliographie :
- *Les transpositions récentes : Europe 2009, alerte 45*

D. n° 2009-1035, 26 août 2009
(JO 28 août 2009)

► **Modifiant :**
Code général des collectivités territoriales
Mots-clés :
Collectivités territoriales / Communes / Taxes - Redevances / Prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos
Bibliographie :
- *Prélèvement progressif sur le produit des jeux dans les casinos : revalorisation des tranches du barème : Dr. fisc. 2009, act. 275*

Panorama CODES ET LOIS

D. n° 2009-1036, 25 août 2009
(JO 28 août 2009)

► **Modifiant :**

Code de la santé publique

Mots-clés :

Santé / Professions paramédicales / Exercice en commun sous forme de société d'exercice libéral

Droit des sociétés / Professions paramédicales / Exercice en commun sous forme de société d'exercice libéral

Bibliographie :

- *Professions paramédicales autorisées à exercer leur activité en commun sous forme de SEL : D.O Actualité 30/2009, n° 17*

D. n° 2009-1037, 25 août 2009
(JO 28 août 2009)

► **Modifiant :**

Code de la santé publique

Mots-clés :

Santé / Professions de santé / Commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière

D. n° 2009-1042, 27 août 2009
(JO 29 août 2009)

Mots-clés :

Construction - Habitation / Agglomération de Paris / Évolution des loyers

Bibliographie :

- *Reconduction du régime de limitation des hausses de loyers en région parisienne : D.O Actualité 30/2009, n° 15*

- *Décret relatif à l'évolution de certains loyers dans l'agglomération de Paris, pris en application de l'article 18 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : JCP N 2009, 1259*

D. n° 2009-1043, 27 août 2009
(JO 29 août 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'environnement

Mots-clés :

Environnement / Déchets / Conseil national des déchets - Commission d'harmonisation et de médiation des filières de collecte sélective et de traitement des déchets

Arrêté 20 août 2009
(JO 29 août 2009)

► **Modifiant :**

Arrêté 22 déc. 1967

Mots-clés :

Travail / Tickets-restaurant

D. n° 2009-1049, 27 août 2009
(JO 29 août 2009)

► **Modifiant :**

Code du travail

Mots-clés :

Travail / Secteur du spectacle / Travail des enfants

D. n° 2009-1050, 27 août 2009
(JO 29 août 2009)

► **Modifiant :**

Code de la sécurité sociale

Mots-clés :

Sécurité sociale / Prestations complémentaires vieillesse / Compensation entre les régimes

Arrêté 12 août 2009
(JO électr. 29 août 2009)

► **Modifiant :**

Arrêté 26 nov. 2004

Mots-clés :

Fonction publique / Retraite additionnelle

D. n° 2009-1055, 28 août 2009
(JO 30 août 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'environnement

Mots-clés :

Environnement - Rural / Permis de chasse

Voir aussi :

Arrêté 21 août 2009 et Arrêté 27 août 2009 (JO 30 août 2009)

D. n° 2009-1064, 28 août 2009
(JO 30 août 2009)

► **Modifiant :**

D. n° 95-935, 17 août 1995

Mots-clés :

Artisanat - Commerce / Profession de taxi

Bibliographie :

- *Nouvelles précisions relatives à l'exercice de la profession de taxi* : D.O Actualité 32/2009, n° 18
- *Quel statut pour le conjoint collaborateur du chef d'entreprise artisanale de taxi ?* : JCP N 2009, act. 653

D. n° 2009-1065, 28 août 2009
(JO électr. 30 août 2009)

► Modifiant :

D. n° 2002-634, 29 avr. 2002 ; D. n° 2008-1136, 3 nov. 2008

Mots-clés :

Fonction publique / Fonction publique de l'État / Magistrature / Compte épargne-temps

Voir aussi :

Arrêté 28 août 2009 (JO électr. 30 août 2009)

Bibliographie :

- *Compte épargne-temps : nouvelles dispositions* : JCP G 2009, 217

SEPTEMBRE 2009

D. n° 2009-1082, 1^{er} sept. 2009
(JO 3 sept. 2009)

► Modifiant :

D. n° 48-1881, 10 déc. 1948

Mots-clés :

Construction - Urbanisme / Locaux d'habitation - Locaux à usage professionnel / Prix au m²

Bibliographie :

- *Modification au 1^{er} juillet 2009 des loyers des logements anciens soumis à la loi de 1948* : D.O Actualité 30/2009, n° 16
- *Décret modifiant le décret n° 48-1881 du 10 décembre 1948 déterminant les prix de base au mètre carré des locaux d'habitation ou à usage professionnel* : JCP N 2009, 1265

D. n° 2009-1083, 1^{er} sept. 2009
(JO 3 sept. 2009)

► Modifiant :

Code de la consommation

► Abrogeant :

Voir art. 2 du décret (abrogations de 33 dispositions réglementaires, dont 29 décrets)

Mots-clés :

Consommation / Produits - Service / Conformité

À noter :

Ce texte concerne les mesures d'exécution prévues à l'article L. 214-1 du Code de la consommation en matière de conformité.

Bibliographie :

- *Conformité : dispositions applicables* : JCP E 2009, act. 410

D. n° 2009-1084, 1^{er} sept. 2009
(JO 3 sept. 2009)

► Modifiant :

Code de l'action sociale et des familles

Mots-clés :

Action sociale / Conseiller en économie sociale familiale / Diplôme

D. n° 2009-1086, 2 sept. 2009
(JO 4 sept. 2009)

► Modifiant :

Code des marchés publics ; Code procédure civile ; D. n° 85- 801, 30 juill. 1985 ; D. n° 2005-1308, 20 oct. 2005 ; D. n° 2008-1355, 19 déc. 2008

Mots-clés :

Marchés publics / Dispositions diverses (Commission d'appel d'offres - Commission consultative des marchés publics - Passation des marchés - Sous-traitance)

À noter :

Ce texte tend à assurer l'effet utile des directives 89/665/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 et 92/13/CEE du Conseil du 25 février 1992.

Bibliographie :

- *G. Clamour, Décret du 2 septembre 2009 tendant à assurer l'effet utile des directives 89/665/CEE et 92/13/CEE et modifiant certaines dispositions applicables aux marchés publics* : Contrats - Marchés publ. 2009, comm. 301
- *Florian Linditch, Le décret « Effet utile », ou le Code des marchés publics, entre Retouches et Relance* : JCP E 2009, 1929
- *Ajustements des dispositions applicables aux marchés publics* : D.O Actualité 35/2009, n° 20

D. n° 2009-1087, 2 sept. 2009
(JO 4 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code monétaire et financier

► **Codifiant :**

D. n° 2009-874, 16 juill. 2009

Mots-clés :

Droit bancaire et financier / Prévention contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme / Obligations de vigilance et de déclaration

Voir aussi :

Arrêté 2 sept. 2009 (JO 4 sept. 2009)

Bibliographie :

- Code monétaire et financier, Litec 2010

- C. Cutajar, *La prévention du blanchiment par l'approche fondée sur le risque après le décret du 2 septembre 2009* : JCP G 2009, 338

- P. Michaud, *Tracfin, blanchiment et fraude fiscale : les déclarations de soupçon* . - *De nouvelles obligations pour les juristes et fiscalistes* : JCP E 2009, 1967

- *Définition des modalités d'application des obligations de vigilance et de déclaration relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux* : D.O Actualité 33/2009, n° 23

D. n° 2009-1088, 2 sept. 2009
(JO 4 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code de la santé publique ; Code de la sécurité sociale ; D. n° 2004-1419, 23 déc. 2004

Mots-clés :

Santé - Sécurité sociale / Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux

D. n° 2009-1090, 4 sept. 2009
(JO 5 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code de la construction et de l'habitation

Mots-clés :

Construction - Urbanisme / Agence nationale de l'habitat / Aides

Bibliographie :

- *Agence nationale de l'habitat : modification des conditions d'attribution des aides : Loyers et copr.* 2009, alerte 56

Arrêté 31 août 2009
(JO 5 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code de commerce

Mots-clés :

Droit commercial / Projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale / Secteurs d'activité

Arrêté 1^{er} sept. 2009
(JO 5 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code de procédure pénale

Mots-clés :

Procédure pénale / OPJ / Attributions

D. n° 2009-1101, 7 sept. 2009
(JO 9 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code de la santé publique

Mots-clés :

Santé / Médicaments vétérinaires

D. n° 2009-1103, 8 sept. 2009
(JO 10 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code de déontologie des experts comptables ; D. n° 45-2370, 15 oct. 1945 ; D. n° 70-147, 19 févr. 1970 ; D. n° 96-352, 24 avr. 1996 ; D. n° 97-586, 30 mai 1997

Mots-clés :

Professions réglementées / Expert-comptable / Ressortissants européens

Bibliographie :

- *Exercice de la profession comptable par les ressortissants européens* : D.O Actualité 33/2009, n° 21

- *Exercice de la profession d'expert-comptable par les ressortissants européens* : JCP E 2009, act. 415

5 Arrêtés 2 sept. 2009
(JO 11 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code de procédure pénale

Mots-clés :

Procédure pénale / Établissements pénitentiaires - Services pénitentiaires d'insertion et de probation

D. n° 2009-1108, 10 sept. 2009
(JO 12 sept. 2009)

► **Modifiant :**
Code monétaire et financier
Mots-clés :
Droit bancaire et financier / Changeurs manuels
Voir aussi :
Arrêté 10 sept. 2009 (JO 15 sept. 2009)
Bibliographie :
- Code monétaire et financier, Litec 2010
- C. Cutajar, La prévention du blanchiment par l'approche fondée sur le risque après le décret du 2 septembre 2009 : JCP G 2009, 338
- Mise en œuvre par les bureaux de change des nouvelles obligations anti-blanchiment : JCP E 2009, act. 428

D. n° 2009-1113, 11 sept. 2009
(JO 13 sept. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la santé publique
Mots-clés :
Santé / Conférence nationale de santé

D. n° 2009-1114, 11 sept. 2009
(JO 15 sept. 2009)

► **Modifiant :**
Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
Mots-clés :
Droit des étrangers / Carte de résident / Contribution économique exceptionnelle
Bibliographie :
- Modalités de délivrance de la carte de résident pour contribution économique exceptionnelle : D.O Actualité 33/2009, n° 15

D. n° 2009-1116, 15 sept. 2009
(JO 16 sept. 2009)

► **Modifiant :**
Code du sport
Mots-clés :
Sport / Enseignement du sport contre rémunération / Obligation de qualification (Diplômes étrangers) - Obligation de déclaration

D. n° 2009-1118, 17 sept. 2009
(JO 18 sept. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la défense
Mots-clés :
Défense / Dissuasion nucléaire / Contrôle gouvernemental

D. n° 2009-1120, 17 sept. 2009
(JO 18 sept. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la défense ; D. n° 97-1194, 19 déc. 1997 ; D. n° 97-1196, 19 déc. 1997 ; D. n° 97-1204, 19 déc. 1997 ; D. n° 2002-254, 22 févr. 2002
Mots-clés :
Défense / Matières nucléaires / Protection - Contrôle - Transports - Installations
Bibliographie :
- A. Curzydlo-Muller, Protection et contrôle des matières nucléaires, de leurs installations et de leur transport : Environnement 2009, alerte 74

D. n° 2009-1122, 17 sept. 2009
(JO 18 sept. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la défense
Mots-clés :
Droit économique / Délégué interministériel à l'intelligence économique
À noter :
Ce texte institue un délégué interministériel à l'intelligence économique placé auprès du secrétaire général du ministère chargé de l'économie.
Bibliographie :
- Délégué interministériel à l'intelligence économique : JCP E 2009, act. 429

D. n° 2009-1119, 16 sept. 2009
(JO 18 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code de la construction et de l'habitation ; Code de l'urbanisme

Mots-clés :

Construction - Urbanisme / Établissements recevant du public - Immeubles de grande hauteur / Conditions de sécurité

Bibliographie :

- *Sécurité dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur :*

Constr. - urb. 2009, alerte 51

- *Évacuation et sécurité dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur :*
JCP N 2009, act. 624

D. n° 2009-1121, 16 sept. 2009
(JO 18 sept. 2009)

► **Abrogeant :**

D. n° 91-409, 26 avril 1991

Mots-clés :

Consommation / Produits et denrées alimentaires (produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées en contenant) / Caractéristiques hygiéniques - Mesures spécifiques relatives à la production, à la transformation, à la distribution, à la conservation et au transport

À noter :

Les arrêtés pris en application du décret n° 91-409 du 26 avril 1991 demeurent en vigueur, jusqu'à l'intervention des arrêtés mentionnés à l'article 2 (art. 4).

Circulaire 7 sept. 2009
(JO 18 sept. 2009)

Mots-clés :

Marchés publics / Transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique

Bibliographie :

- *F. Linditch, Nouvelle circulaire relative au recours à la transaction en matière de commande publique :*
Contrats - Marchés publ. 2009, alerte 45

D. n° 2009-1123, 17 sept. 2009
(JO 18 sept. 2009)

► **Venant en application de :**

Code du patrimoine, art. L. 212-1 à L. 212-4, L. 213-3 et L. 214-10

Mots-clés :

Patrimoine - Archives / Archives du Conseil constitutionnel

Bibliographie :

- *Réforme de la gestion des archives publiques ou privées avec un intérêt public : JCP G 2009, 293*

D. n° 2009-1124 et n° 2009-1126,
17 sept. 2009
(JO 18 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code général des collectivités territoriales ; D. n° 79-1037, n° 79-1039 et n° 79-1040, 3 déc. 1979

Mots-clés :

Patrimoine - Archives / Compétence des services d'archives publiques - Coopération entre les administrations - Délivrance de visas de conformité des copies, reproductions photographiques et extraits des archives publiques - Sauvegarde des archives privées présentant du point de vue de l'Histoire un intérêt public

Bibliographie :

- *Réforme de la gestion des archives publiques ou privées avec un intérêt public : JCP G 2009, 293*

D. n° 2009-1128, 17 sept. 2009
(JO électr. 19 sept. 2009)

► **Abrogeant :**

D. n° 95-606, 6 mai 1995 ; D. n° 2002-82, 17 janv. 2002

► **Modifiant :**

D. n° 2003-1370, 31 déc. 2003

Mots-clés :

Travail / Pôle emploi / Agents contractuels

D. n° 2009-1130, 17 sept. 2009
(JO 19 sept. 2009)

► **Modifiant :**

D. n° 2009-137, 9 févr. 2009

Mots-clés :

Travail / Activités privées de sécurité / Carte professionnelle - Autorisation des salariés

D. n° 2009-1131, 17 sept. 2009
(JO 19 sept. 2009)

► **Modifiant :**

D. n° 99-747, 30 août 1999

Mots-clés :

Éducation / Enseignement supérieur / Master

D. n° 2009-1134, 21 sept. 2009
(JO 22 sept. 2009)

► **Venant en application de :**
L. n° 2009-974, 10 août 2009

► **Modifiant :**

Code du travail

Mots-clés :

Travail / Repos dominical

Bibliographie :

- *Premières précisions réglementaires sur les nouvelles dérogations au repos dominical : D.O Actualité 33/2009, n° 13*

- *M. Morand, Le travail du dimanche dans la loi du 10 août 2009 : commentaires : JCP E 2009, 1912*

D. n° 2009-1138, 22 sept. 2009
(JO 24 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'environnement

Mots-clés :

Environnement / Chasse / Lieutenants de louveterie / Limite d'âge

D. n° 2009-1139, 22 sept. 2009
(JO 24 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'environnement ; D. n° 97-1204, 19 déc. 1997

Mots-clés :

Environnement / Piles - Accumulateurs / Mise sur le marché - Élimination

D. n° 2009-1140, 22 sept. 2009
(JO 24 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code de l'environnement

Mots-clés :

Environnement / Outre-mer - Mayotte / Comités de bassin

D. n° 2009-1141, 22 sept. 2009
(JO 24 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code de la construction et de l'habitation

Mots-clés :

Construction - Habitation / Habitations à loyer modéré / Aide à la mobilité

Bibliographie :

- *Conditions de prise en charge de l'aide à la mobilité par le bailleur : JCP N 2009, act. 623*

D. n° 2009-1142, 22 sept. 2009
(JO 24 sept. 2009)

► **Modifiant :**

D. n° 92-1448, 30 déc. 1992 ; D. n° 92-1449, 30 déc. 1992 ; D. n° 93-78, 13 janv. 1993

Mots-clés :

Professions juridiques - judiciaires / Ouverture du capital des sociétés de participations financières (SPFPL) / Huissiers de justice - Commissaires-priseurs - Notaires

Bibliographie :

- *S. Amrani-Mekki, T. Clay, E. Jeuland, Y.-M. Serinet, ss. dir. L. Cadiet, Droit judiciaire privé : JCP G 2009, 369*

- *Institution de la possibilité de constituer des sociétés de participations financières pluridisciplinaires : D.O Actualité 35/2009, n° 16*

- *Ouverture du capital des SPFPL de notaires aux avocats : JCP N 2009, act. 621*

D. n° 2009-1147, 23 sept. 2009
(JO 25 sept. 2009)

► **Modifiant :**

D. n° 46-2769, 27 nov. 1946

Mots-clés :

Sécurité sociale / Organisation de la sécurité sociale dans les mines

D. n° 2009-1149, 24 sept. 2009
(JO 26 sept. 2009)

► **Modifiant :**

D. n° 2006-501, 3 mai 2006

Mots-clés :

Fonction publique / Personnes handicapées / Fonds d'insertion

D. n° 2009-1150, 25 sept. 2009
(JO 30 sept. 2009)

► **Modifiant :**

Code de commerce

Mots-clés :

Droit commercial / Registre du commerce et des sociétés / Informations enregistrées sur support électronique

Bibliographie :

- *Précisions sur la communication sur support électronique des informations figurant au RCS : D.O Actualité 35/2009, n° 17*
- *Conditions de délivrance par voie électronique des copies, extraits ou certificats du RCS : JCP G 2009, 310*

D. n° 2009-1151, 25 sept. 2009
(JO 30 sept. 2009)

► Modifiant :

Code de commerce

Mots-clés :

Organisation judiciaire / Tribunaux de commerce / Auch - Bas-Rhin - Moselle - Départements d'outre-mer

D. n° 2009-1152, 29 sept. 2009
(JO 30 sept. 2009)

► Modifiant :

Code de l'organisation judiciaire

Mots-clés :

Organisation judiciaire / Tribunaux d'instance - Greffes détachés - Juridictions de proximité / Siège et ressort

OCTOBRE 2009

D. n° 2009-1153, 29 sept. 2009
(JO 1^{er} oct. 2009)

► Modifiant :

Code de l'action sociale et des familles

Mots-clés :

Action sociale / Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (suppression)

D. n° 2009-1154, 29 sept. 2009
(JO 1^{er} oct. 2009)

► Modifiant :

Code de la construction et de l'habitation

Mots-clés :

Construction - Habitation / Bâtiments existants / Label « haute performance énergétique rénovation »

Voir aussi :

Arrêté 29 sept. 2009 (JO 1^{er} oct. 2009)

D. n° 2009-1156, 29 sept. 2009
(JO 1^{er} oct. 2009)

Mots-clés :

Procédure pénale / Coopération judiciaire internationale / Convention bilatérale / Émirats arabes unis

Arrêté 8 sept. 2009
(JO 1^{er} et rect. 24 oct. 2009)

► Abrogeant :

D. n° 76-87, 21 janv. 1976

Mots-clés :

Marchés publics / Marchés publics de travaux / Cahier des clauses administratives générales

À noter :

Le présent arrêté entre en vigueur trois mois après sa publication au *Journal Officiel* de la République française.

D. n° 2009-1158, 30 sept. 2009
(JO électr. 1^{er} oct. 2009)

► Modifiant :

D. n° 85-1148, 24 oct. 1985

Mots-clés :

Fonction publique / Personnels civils et militaires de l'État - Personnels des collectivités territoriales - Personnels des établissements publics d'hospitalisation / Rémunération (majoration à compter du 1^{er} octobre 2009)

Bibliographie :

- *Publication du décret portant majoration de la rémunération du fonctionnaire : JCP A 2009, act. 1109*

D. n° 2009-1162, 30 sept. 2009
(JO 2 oct. 2009)

► Modifiant :

Code de l'environnement

Mots-clés :

Environnement / Agences de l'eau / Recouvrement des redevances

D. n° 2009-1163, 1^{er} oct. 2009
(JO 2 oct. 2009)

► Modifiant :

D. n° 2006-440, 14 avr. 2006

Mots-clés :

Travail / Contrat de transition professionnelle

Bibliographie :

- *Extension de l'expérimentation du CTP à de nouveaux bassins d'emploi : D.O Actualité 35/2009, n° 13*

Panorama CODES ET LOIS

Arrêté 23 sept. 2009
(JO 3 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code de commerce
Mots-clés :
Droit commercial / Ventes volontaires de meubles aux enchères publiques / Ressortissant européen

Arrêté 25 sept. 2009
(JO 3 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code du sport
Mots-clés :
Sport / Pratique des arts martiaux

D. n° 2009-1177, 5 oct. 2009
(JO électr. 6 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la défense
Mots-clés :
Défense / Chef d'état-major des armées - Chefs d'état-major d'armée / Attributions

D. n° 2009-1180, 5 oct. 2009
(JO 6 oct. 2009)

► **Abrogeant :**
D. n° 2005-72, 31 janv. 2005
Mots-clés :
Défense / Direction générale de l'armement / Attributions - Organisation
À noter :
Dans les textes réglementaires, la référence à la délégation générale pour l'armement est remplacée par la référence à la direction générale de l'armement (art. 11).

D. n° 2009-1181, 5 oct. 2009
(JO 7 oct. 2009)

► **Modifiant :**
D. n° 2007-1873, 26 déc. 2007
Mots-clés :
Droit économique / Aide à l'acquisition des véhicules propres

D. n° 2009-1182, 5 oct. 2009
(JO 7 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la route
Mots-clés :
Circulation routière / Conseil supérieur de l'Éducation routière (CSER)

D. n° 2009-1184, 5 oct. 2009
(JO 7 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code du travail
Mots-clés :
Travail / Compte épargne-temps / Conditions et modalités de la garantie et de la consignation des droits épargnés
Bibliographie :
- *Fixation des conditions de la garantie des droits épargnés sur un compte épargne-temps : D.O Actualité 36/2009, n° 3*
- *CET : conditions et modalités de la garantie et de la consignation des droits épargnés par un salarié : JCP E 2009, act. 479*

D. n° 2009-1185, 5 oct. 2009
(JO 7 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la sécurité sociale
Mots-clés :
Sécurité sociale / Lutte contre la fraude / Assurés sociaux résidant hors de France - Soins reçus hors de France / Agrément
Bibliographie :
- *Lutte contre les fraudes à l'étranger : JCP S 2009, act. 511*

D. n° 2009-1191, 6 oct. 2009
(JO 8 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la sécurité sociale ; D. n° 46-1541, 22 juin 1946 ; D. n° 2005-1635, 26 déc. 2005 ; D. n° 2007-730, 7 mai 2007
Mots-clés :
Sécurité sociale / Organismes de sécurité sociale / Tutelle

D. n° 2009-1193, 7 oct. 2009
(JO 9 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code de commerce ; D. 18 nov. 1924 ; D. 14 janv. 1927
Mots-clés :
Haut-Rhin - Bas-Rhin - Moselle / Livre foncier / Informatisation
Bibliographie :
- *Informatisation du Livre foncier : JCP N 2009, act. 659*
- *Organisation remaniée des bureaux fonciers d'Alsace-Moselle : JCP N 2009, act. 682*

Arrêté 16 sept. 2009
(JO 9 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code de l'urbanisme
Mots-clés :
Construction - Urbanisme / Fonds régionaux d'aménagement foncier et urbain / Logements sociaux / Subvention de l'État

D. n° 2009-1194, 7 oct. 2009
(JO 9 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la sécurité sociale
Mots-clés :
Prestations sociales / Maladies professionnelles (CSS, Livre IV : Annexe, Tabl. n° 19, § A) / Travaux exposant à des animaux susceptibles d'être porteurs de germe

D. n° 2009-1195, 7 oct. 2009
(JO 9 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la consommation ; Code rural
Mots-clés :
Rural / Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural - Valorisation des produits du secteur viticole (Indications géographiques protégées des vins - Dénomination vins de pays)
Consommation / Information des consommateurs / Produit bénéficiant d'une reconnaissance d'appellation d'origine, d'indication géographique protégée ou spécialité traditionnelle garantie / Étiquetage

D. n° 2009-1196, 7 oct. 2009
(JO 9 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code rural
Mots-clés :
Rural / Produits et marchés / Dénomination « montagne »

D. n° 2009-1202, 8 oct. 2009
(JO 10 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code des assurances
Mots-clés :
Assurances / Procédures publiques gérées par la COFACE avec la garantie de l'État
Voir aussi :
Arrêté 8 oct. 2009 (JO 10 oct. 2009)
Bibliographie :
- *Assurance-crédit des projets stratégiques : JCP E 2009, act. 476*

D. n° 2009-1204 et n° 2009-1205, 9 oct. 2009
(JO 11 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code de l'organisation judiciaire ; Code de la propriété intellectuelle
Mots-clés :
Organisation judiciaire / TGI / Juridictions spécialisées / Propriété intellectuelle
Bibliographie :
- *Fixation du siège et du ressort des juridictions compétentes : D.O Actualité 38/2009, n° 16*
- *Juridictions compétentes en propriété intellectuelle : JCP E 2009, act. 493*

D. n° 2009-1212, 9 oct. 2009
(JO électr. 11 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la défense
Mots-clés :
Défense / Personnel militaire / Détachement

D. n° 2009-1213, 9 oct. 2009
(JO électr. 11 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la défense
Mots-clés :
Défense / Armée de terre / Organisation
À noter :
Dans tous les textes réglementaires, les mots : « commandement de la formation de l'armée de terre » sont remplacés par les mots : « direction des ressources humaines de l'armée de terre » et les mots : « commandant de la formation de l'armée de terre » sont remplacés par les mots : « directeur des ressources humaines de l'armée de terre » (art. 2).

D. n° 2009-1218, 12 oct. 2009
(JO 13 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code de la construction et de l'habitation
Mots-clés :
Construction - Urbanisme / Offices publics de l'habitat / Directeurs généraux
Bibliographie :
- D. Jean-Pierre, *Le contrat des directeurs généraux des offices publics de l'habitat : une hybridation du droit de la fonction publique et du droit du travail* : JCP A 2009, 2251

D. n° 2009-1221, 12 oct. 2009
(JO 14 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code de l'organisation judiciaire
Mots-clés :
Organisation judiciaire / TGI / Juridictions spécialisées / Adoption internationale
Bibliographie :
- Décret relatif à la spécialisation des juridictions : JCP G 2009, 348

D. n° 2009-1223, 12 oct. 2009
(JO 14 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code des assurances ; Code monétaire et financier
Mots-clés :
Droit bancaire et financier / Évaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participation dans des entités du secteur financier
Bibliographie :
- Évaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participation dans des entités du secteur financier : JCP G 2009, 356

D. n° 2009-1224, 13 oct. 2009
(JO 14 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code général des collectivités territoriales ; D. n° 99-709, 3 août 1999 ; D. n° 99-1039, 10 déc. 1999
Mots-clés :
Collectivités territoriales / Sapeurs-pompiers volontaires

D. n° 2009-1226, 12 oct. 2009
(JO 14 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code rural
Mots-clés :
Rural / Professions agricoles / Protection sociale / Personnes non salariées / Financement du régime pour 2009

D. n° 2009-1233, 14 oct. 2009
(JO 16 oct. 2009)

► **Modifiant :**
D. n° 91-1197, 27 nov. 1991
Mots-clés :
Professions juridiques - judiciaires / Avocat / Vice-bâtonnier (création de la fonction)
Bibliographie :
- S. Bortoluzzi, *Création de la fonction de vice-bâtonnier : un membre à part entière du conseil de l'ordre aux attributions étendues* : JCP G 2009, 378

Arrêté 16 sept. 2009
(JO 16 oct. 2009)

► **Abrogeant :**
D. n° 80-809, 14 oct. 1980
Mots-clés :
Marchés publics / Marchés publics industriels / Cahier des clauses administratives

Arrêté 16 sept. 2009
(JO 16 oct. 2009)

► **Abrogeant :**
D. n° 78-1306, 26 déc. 1978
Mots-clés :
Marchés publics / Marchés publics de prestations intellectuelles / Cahier des clauses administratives

Arrêté 16 sept. 2009
(JO 16 oct. 2009)

Mots-clés :
Marchés publics / Marchés publics de techniques de l'information et de la communication / Cahier des clauses administratives

D. n° 2009-1236, 14 oct. 2009
(JO 16 oct. 2009)

► **Modifiant :**
Code rural
Mots-clés :
Rural / Prestations sociales / Personnes non salariées agricoles / Recouvrement des cotisations sociales

Panorama CODES ET LOIS

À noter également les principaux textes parus au *Journal Officiel* du 17 octobre au 11 décembre 2009.

! Ces textes seront intégrés dans la collection **CODES ET LOIS - Droit public - Droit privé** en avril 2010, date de la prochaine mise à jour 3, 2010 (n° 246).

› JO du 17 octobre 2009

Décret n° 2009-1239 du 15 octobre 2009 relatif à l'organisation des bureaux fonciers dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (*modifiant le Code de l'organisation judiciaire*). - (Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010).

› JO du 18 octobre 2009

Décret n° 2009-1247 du 16 octobre 2009 relatif à la surface hors œuvre des constructions (*modifiant le Code de l'urbanisme*).

› JO du 20 octobre 2009

Loi n° 2009-1255 du 19 octobre 2009 tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers (*modifiant le Code des assurances, le Code de commerce, le Code monétaire et financier et le Code du travail*).

› JO du 21 octobre 2009

Arrêté du 15 octobre 2009 modifiant le Code de procédure pénale (quatrième partie : Arrêtés) et relatif aux établissements pénitentiaires affectés à l'exécution des peines et aux services pénitentiaires d'insertion et de probation.

› JO du 22 octobre 2009

Décret n° 2009-1264 du 20 octobre 2009 relatif aux modalités de calcul, de déclaration et d'affectation de la redevance pour pollutions diffuses (*modifiant le Code de l'environnement et le Code rural*).

› JO du 23 octobre 2009

Décret n° 2009-1272 du 21 octobre 2009 relatif à l'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés (*modifiant le Code du travail*).

À noter également : **Décision n° 2009-218 L du 14 octobre 2009 du Conseil constitutionnel** relative à la nature juridique de dispositions du Code de la sécurité sociale et de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 modifiée relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières.

› JO du 24 octobre 2009

Décret n° 2009-1283 du 22 octobre 2009 relatif à l'exécution des préparations magistrales et officinales (*modifiant le Code de la santé publique*).

› JO du 25 octobre 2009

Décret n° 2009-1289 du 23 octobre 2009 modifiant l'article D. 4154-1 du Code du travail ; **Décret n° 2009-1290 du 23 octobre 2009** relatif à la mise en œuvre de certains régimes de soutien direct en faveur des producteurs dans le cadre de la politique agricole commune (*modifiant le Code rural*).

› JO du 27 octobre 2009

Loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers (*modifiant le Code général des collectivités territoriales*) ; **Décret n° 2009-1293 du 26 octobre 2009** relatif au financement des résidences hôtelières à vocation sociale et à la création d'établissements d'hébergement (*modifiant le Code de la construction et de l'habitation, le Code général des impôts et le Code de la sécurité sociale*) ; **Décret n° 2009-1295 du 23 octobre 2009** révisant et complétant les tableaux des maladies professionnelles en agriculture annexés au livre VII du Code rural (*modifiant le Code rural*).

› JO du 28 octobre 2009

Décrets n° 2009-1296 et n° 2009-1297 du 27 octobre 2009 relatifs à la majoration des avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements neufs en accession à la propriété répondant à un niveau élevé de performance énergétique (*modifiant le Code de la construction et de l'habitation*) ; **Décret n° 2009-1309 du 26 octobre 2009** portant modification des articles R. 321-6-1 et R. 321-8 du Code de la propriété intellectuelle (*modifiant le Code de la propriété intellectuelle*) ; **Décret n° 2009-1310 du 26 octobre 2009** portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux étrangers bénéficiaires du dispositif d'aide au retour géré par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (*modifiant le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*).

› JO du 29 octobre 2009

Loi n° 2009-1311 du 28 octobre 2009 relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur internet [Hadopi II] (*modifiant le Code pénal, le Code de procédure pénale et le Code de la propriété intellectuelle*). - Voir aussi : **Décision n° 2009-590 DC du 22 octobre 2009 du Conseil constitutionnel** (*Conformité partielle*) ; **Loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009** tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence (*modifiant le Code de l'éducation*) ; **Décret n° 2009-1319 du 28 octobre 2009** relatif au programme national de réduction des pesticides (*modifiant le Code de l'environnement*).

› JO du 30 octobre 2009

Décret n° 2009-1324 du 28 octobre 2009 modifiant diverses dispositions statutaires relatives à certains corps de fonctionnaires du Conseil d'État (*modifiant le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*) ; **Décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009** pris pour application de l'article 1^{er} de la loi n° 86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ; **Arrêté du 23 octobre 2009** relatif à l'évaluation prudentielle des opérations de prise, d'extension ou de cession de participation dans les entreprises d'assurance (*modifiant le Code des assurances*).

Panorama CODES ET LOIS

› JO du 31 octobre 2009

Décret n° 2009-1341 du 29 octobre 2009 modifiant la nomenclature des installations classées (*modifiant le Code de l'environnement*).

› JO du 1^{er} novembre 2009

Décret n° 2009-1347 du 29 octobre 2009 portant création d'une commission consultative de gestion de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris auprès du préfet de police et modifiant le Code général des collectivités territoriales (partie réglementaire).

› JO du 6 novembre 2009

Ordonnance n° 2009-1358 du 5 novembre 2009 modifiant le Code du cinéma et de l'image animée (*modifiant le Code du cinéma et de l'image animée et le Code de commerce*) ; **Décret n° 2009-1356 du 5 novembre 2009** relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) (*modifiant le Code de l'action sociale et des familles*).

› JO du 7 novembre 2009

Décret n° 2009-1359 du 5 novembre 2009 inscrivant l'opération d'aménagement Bordeaux-Euratlantique dans les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R.* 121-4-1 du Code de l'urbanisme (*modifiant le Code de l'urbanisme*).

› JO du 10 novembre 2009

Ordonnance n° 2009-1369 du 6 novembre 2009 relative au regroupement du Centre national professionnel de la propriété forestière et des centres régionaux de la propriété forestière (*modifiant le Code de l'environnement, le Code forestier, le Code rural et le Code de l'urbanisme*) ; **Décret n° 2009-1366 du 9 novembre 2009** relatif à la déclaration de renonciation à une succession et à la désignation en justice d'un mandataire successoral (*modifiant le Code de procédure civile*) ; **Décret n° 2009-1367 du 6 novembre 2009** portant création du comité interministériel du handicap (*modifiant le Code de l'action sociale et des familles*).

› JO du 11 novembre 2009

Arrêté du 30 octobre 2009 modifiant les dispositions réglementaires du Code du sport (Arrêtés).

› JO du 13 novembre 2009

Décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (*modifiant le Code du tourisme et le Code du travail*).

› JO du 14 novembre 2009

Arrêté du 10 novembre 2009 définissant les modalités d'exécution des obligations de vigilance simplifiées relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et modifiant le Code des assurances, le Code de la mutualité et le Code de la sécurité sociale.

› JO du 15 novembre 2009

Décret n° 2009-1384 du 11 novembre 2009 relatif à la spécialisation des juridictions en matière de contestations de nationalité et de pratiques restrictives de concurrence (*modifiant le Code de commerce à compter du 1^{er} décembre 2010 et le Code de l'organisation judiciaire*) ; **Décret n° 2009-1386 du 11 novembre 2009** relatif à la composition du conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (*modifiant le Code de l'action sociale et des familles*).

› JO du 18 novembre 2009

Ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux régions et aux syndicats mixtes de l'article L. 5721-2 du Code général des collectivités territoriales (*modifiant le Code général des collectivités territoriales*). - (*Entrée en vigueur à compter de l'exercice 2010*) ; **Ordonnance n° 2009-1401 du 17 novembre 2009** portant simplification de l'exercice du contrôle de légalité (*modifiant le Code général des collectivités territoriales*). - (*Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010*) ; **Arrêté du 28 octobre 2009** relatif à la composition et à l'organisation de la commission de reconnaissance des qualifications et modifiant les dispositions réglementaires du Code du sport (Arrêtés).

› JO du 19 novembre 2009

Décret n° 2009-1409 du 17 novembre 2009 relatif à la publication des décisions individuelles de l'Autorité des marchés financiers (*modifiant le Code monétaire et financier*).

› JO du 20 novembre 2009

Décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité (*modifiant le Code de l'environnement et le Code de l'urbanisme*). - (*Entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2009*).

› JO du 25 novembre 2009

Loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire (*modifiant le Code civil, le Code pénal, le Code de procédure pénale et le Code de la santé publique*) ; **Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009** relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie (*modifiant le Code de l'éducation, le Code général des collectivités territoriales, le Code général des impôts, le Code pénal, le Code rural, le Code de la santé publique, le Code du service national et le Code du travail*) ; **Décret n° 2009-1438 du 23 novembre 2009** relatif à la contribution du locataire au partage des économies de charges issues des travaux d'économie d'énergie réalisés par un bailleur social (*modifiant le Code de la construction et de l'habitation*) ; **Décret n° 2009-1440 du 23 novembre 2009** modifiant et complétant les deuxième et troisième parties réglementaires du Code de la défense.

À noter également :

Décision n° 2009-592 DC du 19 novembre 2009 du Conseil constitutionnel sur la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie (*Conformité*).

Décision n° 2009-593 DC du 19 novembre 2009 du Conseil constitutionnel sur la loi pénitentiaire (*non-conformité partielle avec réserves*).

> JO du 26 novembre 2009

Décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion (*modifiant le Code du travail*).

> JO du 28 novembre 2009

Décret n° 2009-1455 du 27 novembre 2009 relatif à la spécialisation des juridictions en matière de contestations concernant les obligations de publicité et de mise en concurrence des contrats de droit privé relevant de la commande publique (*modifiant le Code de l'organisation judiciaire*) ; **Décret n° 2009-1456 du 27 novembre 2009** relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique (*modifiant le Code général des collectivités territoriales, le Code de justice administrative, le Code des marchés publics, le Code de l'organisation judiciaire, le Code de procédure civile et le Code de l'urbanisme*).

> JO du 2 décembre 2009

Décret n° 2009-1469 du 30 novembre 2009 modifiant l'article D. 1872-1 du Code général des collectivités territoriales.

> JO du 4 décembre 2009

Décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles (*modifiant le Code de la santé publique*) ; **Décret n° 2009-1485 du 2 décembre 2009** relatif au répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux et **Décret n° 2009-1486 du 3 décembre 2009** relatif aux conventions d'utilité sociale des organismes d'habitations à loyer modéré (*modifiant le Code de la construction et de l'habitation*).

> JO du 5 décembre 2009

Décret n° 2009-1494 du 3 décembre 2009 portant création du service du commissariat des armées (*modifiant le Code de la défense*).

> JO du 6 décembre 2009

Décret n° 2009-1497 du 4 décembre 2009 relatif aux conditions selon lesquelles une parcelle est présumée conduite conformément aux dispositions d'un cahier des charges d'une appellation d'origine contrôlée dans le domaine des vins et eaux-de-vie (*modifiant le Code rural*) ; **Arrêté du 1^{er} décembre 2009** portant abrogation de diverses dispositions réglementaires relatives à l'éducation nationale, à l'enseignement supérieur et à la recherche (*abrogeant 163 arrêtés*).

> JO du 8 décembre 2009

Décret n° 2009-1498 du 7 décembre 2009 portant application des dispositions des cinquièmes alinéas des articles L. 6332-19 et L. 6332-21 du Code du travail.

> JO du 9 décembre 2009

Loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports (*modifiant le Code de l'aviation civile, le Code de commerce, le Code de la consommation, le Code de l'éducation, le Code de l'environnement, le Code de justice administrative, le Code pénal, le Code de procédure pénale, le Code de la route et le Code de la voirie routière*). - (Ce texte comporte des entrées en vigueur particulières) ; **Décret n° 2009-1515 du 7 décembre 2009** relatif au brevet de technicien supérieur agricole (*modifiant le Code rural*) ; **Décret n° 2009-1516 du 8 décembre 2009** modifiant le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et relatif au système informatisé de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France.

> JO du 11 décembre 2009

Loi organique n° 2009-1523 du 10 décembre 2009 relative à l'application de l'article 61-1 de la Constitution (*modifiant le Code de justice administrative, le Code des juridictions financières, le Code de l'organisation judiciaire et le Code de procédure pénale*). - (Entrée en vigueur fixée au 1^{er} mars 2010) ; **Ordonnance n° 2009-1530 du 10 décembre 2009** modifiant la partie législative du Code général des collectivités territoriales ; **Ordonnance n° 2009-1534 du 10 décembre 2009** relative à la compétence du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire en matière disciplinaire et à la mise en cohérence de diverses dispositions du livre VIII du Code rural (partie législative) ; **Décret n° 2009-1524 du 9 décembre 2009** relatif à la procédure d'appel avec représentation obligatoire en matière civile (*modifiant le Code de commerce et le Code de procédure civile*). - (Entrée en vigueur fixée, pour l'essentiel, au 1^{er} janvier 2011).

- **14 septembre 2009** : Halde, Délibération n° 2009-319, 14 sept. 2009, Régime juridique applicable aux gens du voyage (*JO 17 oct. 2009*).
- **7 octobre 2009** : Le député Jean Léonetti a remis son rapport « *Intérêt de l'enfant, autorité parentale et droits des tiers* » au Premier ministre. V. J. Léonetti, *Intérêt de l'enfant, autorité parentale et droits des tiers, Premier ministre (2009) : La doc. fr.*
- **13 octobre 2009** : Autorité des marchés financiers (AMF), Guide de bonnes pratiques pour la commercialisation des emprunts obligataires auprès des clients non professionnels.
À consulter sur : <http://www.amf-france.org>
- **21 octobre 2009** : Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Avis relatif à l'exercice de leur droit à la correspondance par les personnes détenues (*JO 28 oct. 2009*).
- **4 novembre 2009** : Dépôt du projet de loi autorisant l'approbation du protocole 14 bis à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, amendant le système de contrôle de la convention.
- **1^{er} décembre 2009** : Entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007. Suite à la signature du traité par la République tchèque, les vingt-sept pays de l'Union européenne ont tous ratifié le Traité de Lisbonne. Il est donc entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009.
- **1^{er} mars 2010** : Le 1^{er} mars 2010 marquera les cinq ans de la promulgation de la loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement de 2004 (L. n° 2005-205, 1^{er} mars 2005 : *JO 2 mars 2005*).

Bibliographie : La Charte de l'environnement 2004

- Effets de la Convention d'Aarhus et de la Charte de l'environnement : *Dr. adm. 2009, comm. 89*
- *Environnement 2005, n° 4, n° spécial*
- P. Billet, Les droits et devoirs définis dans la charte de l'environnement ont valeur constitutionnelle : *JCP A 2008, 2279*
- C. Cans, La Charte constitutionnelle de l'environnement. Évolution ou révolution du droit français de l'environnement ? : *Dr. env. 2005, n° 131, p. 194*
- A. Capitani, La Charte de l'environnement, un leurre constitutionnel ? : *RFD const. 2005, p. 493*
- M.-A. Cohendet, La Charte et le Conseil constitutionnel : *Rev. jur. env. 2005, n° spécial, p. 107*
- M.-A. Cohendet, N. Hutten, Chronique de jurisprudence sur la Charte de l'environnement : *Rev. jur. env. 2007*
- G. Drago, Principes directeurs d'une Charte constitutionnelle de l'environnement : *AJDA 2004, p. 134*
- J.-Ph. Feldman, Le projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement : *D. 2004, p. 970*
- J.-M. Février, Variations sentimentales sur l'invocabilité de la Charte de l'environnement devant le juge administratif : *Environnement 2008, alerte 66*
- L. Fonbaustier Chronique de jurisprudence relative à la Charte de l'environnement : *Environnement 2007, chron. 1*
- F.-X. For, L'insertion de la Charte constitutionnelle de l'environnement au sein du droit public français : *Environnement 2009, études 1 et 2* ; L'abrogation implicite de la loi par une disposition constitutionnelle postérieure : *Dr. adm. 2009, comm. 75* (commentaire de : *CE n° 289080, 1^{re} et 6^e ss. sect., 12 janv. 2009, Assoc. France nature environnement*)
- V. Jaworski, la Charte de l'environnement face au droit pénal : *Rev. jur. env. 2005, n° spécial, p. 177*
- Y. Jégouzo, F. Loloum, La portée juridique de la Charte de l'environnement : *Dr. adm. 2004, étude 5*
- C. Landais, F. Lenica, Premières précisions sur la portée juridique de la Charte de l'environnement : *AJDA 2006, p. 1584*
- G.-J. Martin, P. Thieffry, De quelques incidences possibles de la Charte de l'environnement sur le droit civil et le droit des affaires : *Rev. jur. env. 2005, n° spécial, p. 161*
- B. Mathieu, Observations sur la portée normative de la Charte de l'environnement : *Cah. Cons. const. 2003, n° 15, p. 148* ; La portée de la Charte pour le juge constitutionnel : *AJDA 2005, p. 1172* ; Incertitudes quant à la portée de certains principes inscrits dans la Charte constitutionnelle de l'environnement : *JCP G 2009, II, 10028*
- F. Mélin-Soucramanien, J. Pini, Constitution et droit de l'environnement : *JCI. Environnement, fasc. 152*
- M. Péri, La Charte de l'environnement. Reconnaissance du droit à l'environnement comme droit fondamental ? : *LPA, 24 févr. 2005*
- M. Prieur, L'environnement entre dans la Constitution : *Dr. env. 2003, n° 106, p. 40* ; La Charte, l'environnement et la Constitution : *AJDA, 2003, p. 353* ; L'importance de la réforme constitutionnelle : *Rev. jur. env. 2003, n° spécial, p. 7* ; Un huron au Parlement : *RD publ. 2004, n° 5, p. 1201* ; L'environnement est entré dans la Constitution : *Rev. jur. env. 2005, n° spécial, p. 25* ; Du bon usage de la Charte constitutionnelle de l'environnement : *Environnement 2005, étude 5* ; Les nouveaux droits : *AJDA 2005, p. 1157*
- R. Romi, La Charte de l'environnement, avatar constitutionnel : *RD publ. 2004, p. 1485*
- T.-S. Renoux, M. de Villiers, Code constitutionnel, *Litec (à paraître)*
- F.-G. Trébulle, Du droit de l'homme à un environnement sain : *Environnement, 2005, comm. 29.*
- P. Trouilly, Charte de l'environnement. Domaine de la loi et du règlement : *Environnement 2008, comm. 153*

- **14 - 21 mars 2010** : Élections régionales

Le bicentenaire du Code pénal de 1810

Le Code pénal, élaboré entre 1801 et 1810 par le comité présidé par Guy Jean-Baptiste Target, voit célébrer cette année son bicentenaire. Il succédait au **Code des délits et des peines** du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) qui avait lui-même remplacé le **Code pénal du 6 octobre 1791**. Publié le 12 février 1810 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1811, le **Code pénal de 1810** est le quatrième et dernier des codes napoléoniens, s'ajoutant au Code civil de 1804, au Code de commerce de 1807 et au Code d'instruction criminelle de 1808.

Héritier direct des réformes introduites lors de la Révolution, il reprend la division tripartite des peines. Le principe de légalité des délits et des peines est réaffirmé mais assoupli dans son application. Le Code de 1791 prévoyait des peines fixes, sans possibilité d'ajustement par le juge. Le Code de 1810 revient sur cette conception rigide du principe et prévoit pour certaines infractions un maximum et un minimum, laissant ainsi une marge d'appréciation au juge en fonction des circonstances de l'espèce.

Ce code peut néanmoins être qualifié de répressif. Le souci de conservation du corps social et la défense de l'ordre social sous-tendent la sévérité du code pénal impérial. Il marque en effet un retour au droit de l'Ancien Régime, en réintroduisant la prison à perpétuité, supprimée dès 1791 et certains châtiments corporels comme la marque au fer rouge, peine accessoire de toutes les peines perpétuelles et des travaux forcés à temps. Le champ d'application de la peine de mort est élargi et la peine de confiscation des biens rétablie pour certains crimes politiques. Le régime des faits justificatifs est plus restrictif que dans l'Ancien Droit, l'état de nécessité étant ignoré et la légitime défense admise dans des cas limités. Ce code sera également le reflet des exigences du nouveau régime politique, sanctionnant sévèrement les atteintes à la sûreté de l'État, qu'il fait figurer en tête des infractions.

Au cours du XIX^e siècle, le Code pénal est réformé en profondeur à deux reprises avec les lois du 28 avril 1832 et du 18 avril 1863, instaurant le jury criminel, correctionnalisant certains crimes et abaissant le niveau général des peines. Les circonstances atténuantes sont étendues à l'ensemble des infractions. Citons également l'institution en 1885 de la libération conditionnelle et en 1891 du sursis simple. Sous l'influence de la Défense sociale nouvelle, le XX^e siècle connaît une humanisation continue du régime des peines : abolition des travaux forcés (1945), institution du juge de l'application des peines et du sursis avec mise à l'épreuve (1958), réductions de peines (1972), création des peines de substitution (1975) et de la peine de travail d'intérêt général (1983). Le code doit s'adapter à l'évolution de la société : des infractions comme l'adultère et l'avortement disparaissent. Le fait marquant sera bien sûr l'abolition de la peine de mort en 1981.

Si dès 1887, une commission est chargée de réviser le Code pénal de 1810, celui-ci s'appliquera jusqu'en 1994. Les travaux de révision débutent en 1974. Un constat s'impose : le texte a perdu toute son unité et ne répond plus aux réalités nouvelles de la délinquance (délinquance économique et financière, criminalité organisée ...). Un premier projet est présenté en 1978. Les travaux reprennent en 1981 avec la commission Badinter.

C'est finalement en 1992 que le code Napoléonien se mue en **Nouveau Code pénal** avec les lois n° 92-683 à 92-686 du 22 juillet, en vigueur depuis le 1^{er} mars 1993. Il ne s'agit pas d'un simple « toilettage » du Code de 1810 mais bien d'une véritable réécriture de notre droit pénal : institution de la responsabilité des personnes morales, création de nouvelles infractions tenant compte des réalités contemporaines (harcèlement sexuel, abus de faiblesse, génocide...), disparition de l'infanticide et de la mendicité du catalogue des infractions, adoucissement des peines pour les atteintes à l'autorité de l'État, suppression des minima des peines, des circonstances atténuantes, de l'emprisonnement contraventionnel...

Depuis 1994, le Code pénal a déjà été réformé à de nombreuses reprises et il n'est pas assuré qu'il connaisse une longévité comparable à son prédécesseur de 1810. Michèle Alliot-Marie, Garde des Sceaux, s'est prononcée, devant le congrès de l'Union syndicale des magistrats le 6 novembre 2009, en faveur d'« une réécriture de tout notre droit pénal », avançant que notre droit devenait illisible.

Le Code de la défense (partie réglementaire) complété

Publié au *Journal Officiel* du 25 novembre 2009, le **décret n° 2009-1440 du 23 novembre 2009** vient compléter la 2^e partie « Régimes juridiques de défense » de la partie réglementaire du **Code de la défense**. Il codifie aux articles D. 2342-1 à R. 2363-7 les dispositions relatives aux armes soumises à interdiction, aux explosifs et à la protection des installations militaires. Il complète également les dispositions relatives à l'outre-mer.

Droit pénal & procédure pénale

Votre sélection pour la rentrée

LES CODES BLEUS

› Code pénal 2010

Annoté par Hervé PELLETIER et Jean PERFETTI

Le Code pénal auquel s'ajoute l'ensemble des dispositions répressives issues d'autres codes ou textes législatifs composent ce code annoté des références de jurisprudence les plus récentes. Cette 22^e édition du Code pénal Litec est marquée par le bicentenaire de la codification du droit criminel ! Un code riche de près de 68 annexes thématiques pour embrasser l'ensemble du droit pénal français que ce soit par exemple dans le domaine de la circulation routière, du droit des affaires, de la consommation, de l'environnement ou des media...

• 22^e édition • EAN : 978-2-7110-1130-8
• Septembre 2009 • 1900 pages

47 €^{TTC}

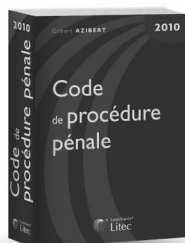
› Code de procédure pénale 2010

Annoté par Gilbert AZIBERT

Le Code de procédure pénale régit l'ensemble de la procédure criminelle, de la constatation des infractions au déroulement du procès pénal et jusqu'à l'exécution des peines : enquête, contrôles d'identités, déclenchement des poursuites, instruction, jugement, voies de recours, droits de la défense, droits des victimes, peines et conditions de détention etc. L'édition 2010, à jour de la jurisprudence la plus récente, comprend également les textes nouveaux dont notamment : la liste des pôles de l'instruction et les décrets sur la surveillance et à la rétention de sûreté.

• 22^e édition • EAN : 978-2-7110-1132-2
• Septembre 2009 • 1950 pages

50 €^{TTC}



3 MOYENS POUR COMMANDER VOS OUVRAGES

- 1 Par téléphone au **0811 46 64 46**
(prix d'un appel local)
- 2 Sur notre site Internet :
<http://boutique.lexisnexis.fr>
- 3 Et bien sûr chez votre libraire habituel

NOUVEAUTÉ



LES OUVRAGES LITEC

› Comptabilité et droit pénal

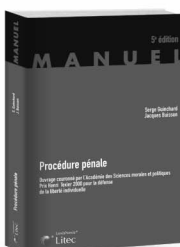
Sous la direction de Maxime DELHOMME et Yvonne MULLER

Le débat sur la dépenalisation des affaires est toujours latent ; voici un ouvrage qui permet d'avoir un aperçu complet et synthétique des acteurs de la comptabilité et de la mise en œuvre de leur responsabilité. Sur un thème peu traité, le collectif d'auteurs composé d'universitaires et de praticiens compose un ouvrage complet ; les cas pratiques permettent une approche concrète et simplifiée de la matière.

• 1^{re} édition • Septembre 2009 • Litec Professionnels
• EAN : 978-2-7110-0991-6 • 565 pages

49 €^{TTC}

NOUVELLE ÉDITION



› Procédure pénale

Serge GUINCHARD et Jacques BUISSON

Prix Henri TEXIER 2000 pour la défense de la liberté individuelle, décerné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Le lecteur trouvera les éléments de technique juridique qui permettent de constituer le dossier d'une procédure pénale, de l'orienter puis de l'apprécier, mais aussi tout l'encadrement politique, institutionnel et processuel de la procédure pénale. Les deux auteurs, un universitaire et un magistrat, offrent un double regard sur la matière et proposent des approfondissements de théorie juridique et de pratique judiciaire qui viennent utilement compléter les règles techniques.

• 5^e édition • Septembre 2009 • Manuel
• EAN : 978-2-7110-1161-2 • 1292 pages

42 €^{TTC}



› Vérités croisées

Cross examination, une petite révolution procédurale

Christophe AVELA, Jacques MESTRE et Valérie PERONNET

Comment faire émerger la vérité judiciaire au cours d'un procès pénal ? Les avocats disposent aujourd'hui d'une arme particulièrement efficace : le contre-interrogatoire croisé. Depuis la loi du 15 juin 2000, les avocats sont autorisés à pratiquer un contre-interrogatoire direct de toute personne appelée à la barre : c'est cette petite révolution que les auteurs analysent. Ils visent aussi à convaincre les magistrats qu'à l'inverse de réduire leur marge de manœuvre dans la manifestation de la vérité, cette procédure renforcera leur objectivité.

• 1^{re} édition • Juillet 2005 • Carré Droit • EAN : 978-2-7110-0495-9 • 150 pages

21 €^{TTC}

TOUTES VOS SOLUTIONS D'INFORMATION ET DE GESTION

Recherche et Information

Solutions de Gestion Métier

Gestion du Risque

Développement de Clientèle



LexisNexis®

UNE COLLECTION PRESTIGIEUSE

Près de 90 codes officiels, 25 000 textes s'échelonnant de 1539 à nos jours et compilés en 32 volumes.

En supplément, le *Cahier législatif*, vous est offert et vous propose notamment un aperçu de tous les textes intégrés à chaque mise à jour trimestrielle.

CODES ET LOIS se décline également en CD-Rom mensuel et permet des recherches ciblées et exhaustives dans l'ensemble de la collection.

Rendez-vous sur <http://boutique.lexisnexus.fr>



**Gagnez du temps
et conservez la fraîcheur juridique de vos collections :**

Les Agents-Classeurs LexisNexis sont à votre disposition pour classer les mises à jours de toutes vos encyclopédies.

Contactez-nous au 0800.808.809 ou par mail : classement@lexisnexus.fr

 LexisNexis®